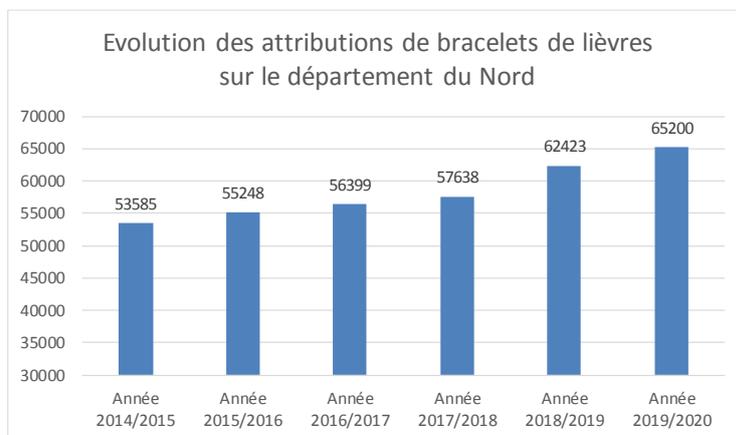




# **PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE DEPARTEMENTAL « LIEVRE » 2020/2026**

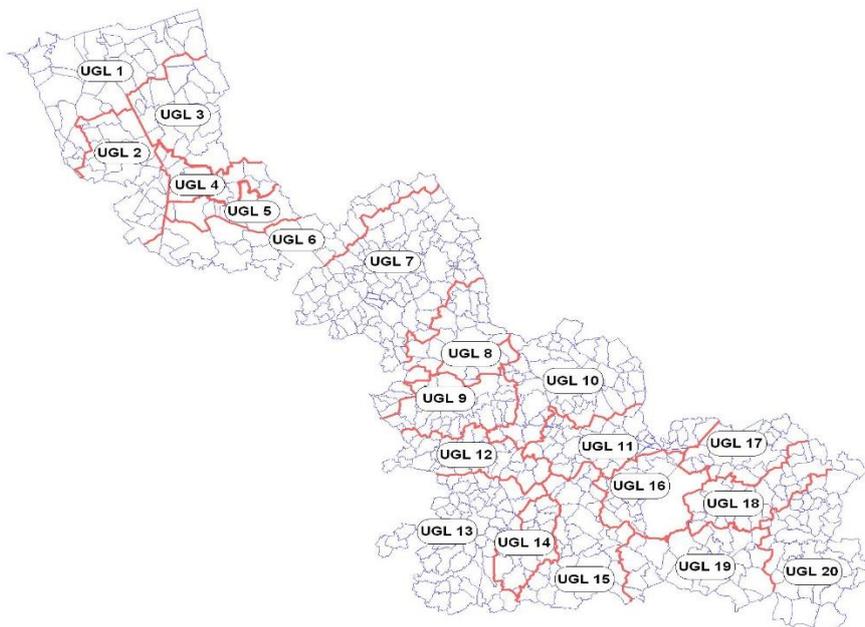


Un plan de gestion cynégétique lièvre existe sur l'ensemble du département du Nord depuis 2009. En 2015, et à partir des cartes d'attributions et de réalisations des 6 premières années d'exercice, la Fédération des Chasseurs du Nord a divisé le département en 20 unités de gestion cohérentes de l'espèce tout en respectant les limites des régions agricoles. Suite aux résultats positifs de ce dispositif de gestion au cours du PGCA 2015-2020 (cf graphique d'évolution des attributions départementales ci-dessous et indicateurs de suivi détaillés dans chacune des unités de gestion ci-après), nous proposons de maintenir ce découpage géographique pour les 6 prochaines années d'exercice.



## 20 unités de gestion lièvres dans le département :

- Flandre maritime : UGL1,
- Flandre intérieure: UGL2, UGL3, UGL4 et UGL5,
- Plaine de la Lys : UGL6,
- Région de Lille : UGL7,
- Pévèle : UGL8,
- Plaine de la Scarpe et de l'Escaut : UGL9 et UGL10,
- Cambrésis : UGL12, UGL13 et UGL14,
- Hainaut : UGL11, UGL15, UGL16, UGL17 et UGL18,
- Thiérache : UGL19 et UGL20.



## **Éligibilité du plan de gestion lièvre**

Le plan de gestion départemental « Lièvre » décliné sur chaque unité de gestion est approuvé pour six années par un arrêté préfectoral après avis de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS).

Conformément au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique du Nord, ce plan de gestion départemental est obligatoire pour l'espèce et ne peut être éligible que s'il recueille un avis favorable de l'Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs du Nord. Pour ce faire, la Fédération a organisé en amont de l'Assemblée Générale 2020 des réunions locales d'unités de gestion où les grandes orientations de ce plan de gestion 2020-2026 ont été soumises à débat des représentants des chasseurs présents.

Tous les demandeurs d'un plan de gestion « Lièvre » sur le département ont été invités à ces réunions et environ 650 d'entre eux y ont participé et validé très majoritairement les dispositions présentées ci-après.

## **Objectif du plan de gestion**

Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.

### **Préconisations pour atteindre l'objectif :**

Les acteurs de ce plan de gestion veillent à l'aménagement de leur territoire pour le rendre plus favorable aux gibiers.

En partenariat avec les agriculteurs du secteur, ils s'efforcent d'obtenir une mosaïque de cultures afin de :

- Réduire les pertes mécaniques dans les bandes enherbées avec une maîtrise des broyages dans des périodes favorables.
- Recouper le grand parcellaire par des bandes inter-cultures laissées en place jusqu'au 15 mars ou par des plantations de haies.
- Conserver des couverts en période hivernale par le maintien des couverts CIPAN jusqu'au 15 janvier.
- Diminuer l'impact de la prédation et favoriser l'effet « lisière » par des inter-cultures en « Patchwork ».
- Maintenir des abris favorables par l'implantation de couverts adaptés, sous les pylônes de transport d'énergie.

### **Les acteurs de ce plan de gestion s'emploient à :**

- Maintenir ou créer des réserves de chasse réparties sur l'ensemble du territoire de l'unité de gestion.
- Disposer de piégeurs agréés qui assurent la régulation des prédateurs tout au long de l'année, dans le respect de la législation en vigueur.
- Disposer de gardes assermentés qui assurent la surveillance des territoires tout au long de l'année.

**DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES**  
**DU PLAN DE GESTION**

## Procédure d'attribution des bracelets pour les unités de gestion avec systèmes de marquages

A partir d'une grille d'attribution réalisée au regard des données de comptages de printemps, de l'indice kilométrique d'abondance et du suivi annuel de la moyenne des comptages de printemps sur l'UGL, les attributions seront définies en commissions communales. Au terme de chaque année d'application de ce plan de gestion, un point d'étape est réalisé eu égard à l'objectif fixé dans l'unité de gestion.

Comparaison de l'objectif à la moyenne des comptages de printemps des 6 dernières années sur l'UGL	Objectif UGL non atteint (à + ou - 10%)			Objectif UGL atteint (à + ou - 10%)			Objectif UGL dépassé (à + ou - 10%)		
	↘	↔	↗	↘	↔	↗	↘	↔	↗
Evolution des populations sur l'UGL									
Attribution année N-1 en lièvres / 100Ha sur la commune	Attribution /100Ha			Attribution /100Ha			Attribution /100Ha		
0	0	0	0	0	0 à 1	0 à 2	0	0 à 2	0 à 3
1	0	0	1	0 à 1	0 à 2	0 à 3	0 à 1	0 à 2	0 à 3
2	0	0	2	0 à 1	0 à 2	0 à 3	0 à 1	0 à 2	0 à 3
3	0 à 1	0 à 2	0 à 3	0 à 2	0 à 3	0 à 4	0 à 3	0 à 4	0 à 5
4	0 à 2	0 à 3	0 à 4	0 à 3	0 à 4	0 à 5	0 à 4	0 à 5	0 à 7
5	0 à 3	0 à 4	0 à 5	0 à 4	0 à 5	0 à 7	0 à 5	0 à 7	0 à 8
6	0 à 4	0 à 5	0 à 7	0 à 5	0 à 7	0 à 8	0 à 6	0 à 7	0 à 9
7	0 à 5	0 à 7	0 à 8	0 à 6	0 à 7	0 à 9	2 à 7	4 à 8	4 à 10
8	0 à 6	0 à 7	0 à 9	2 à 7	4 à 8	4 à 10	2 à 8	4 à 9	4 à 12
9	2 à 7	4 à 8	4 à 10	2 à 8	4 à 9	4 à 12	2 à 9	4 à 10	4 à 13
10	2 à 8	4 à 9	4 à 12	2 à 9	4 à 10	4 à 13	3 à 10	5 à 11	5 à 14
11	2 à 9	4 à 10	4 à 13	3 à 10	5 à 11	5 à 14	3 à 11	5 à 12	5 à 15
12	3 à 10	5 à 11	5 à 14	3 à 11	5 à 12	5 à 15	3 à 12	5 à 13	5 à 16
13	3 à 11	5 à 12	5 à 15	3 à 12	5 à 13	5 à 16	4 à 13	7 à 14	7 à 17
14	3 à 12	5 à 13	5 à 16	4 à 13	7 à 14	7 à 17	4 à 14	7 à 15	7 à 18
15	4 à 13	7 à 14	7 à 17	4 à 14	7 à 15	7 à 18	4 à 15	7 à 16	7 à 19
16	4 à 14	7 à 15	7 à 18	4 à 15	7 à 16	7 à 19	4 à 16	7 à 17	7 à 20
17	4 à 15	7 à 16	7 à 19	4 à 16	7 à 17	7 à 20	5 à 17	8 à 18	8 à 21
18	4 à 16	7 à 17	7 à 20	5 à 17	8 à 18	8 à 21	5 à 18	8 à 19	8 à 22
19	5 à 17	8 à 18	8 à 21	5 à 18	8 à 19	8 à 22	5 à 19	10 à 20	10 à 23
20	5 à 18	8 à 19	8 à 22	5 à 19	10 à 20	10 à 23	8 à 20	10 à 21	10 à 24
21	5 à 19	10 à 20	10 à 23	8 à 20	10 à 21	10 à 24	8 à 21	10 à 22	10 à 25
22	8 à 20	10 à 21	10 à 24	8 à 21	10 à 22	10 à 25	10 à 22	13 à 23	13 à 26
23	8 à 21	10 à 22	10 à 25	10 à 22	13 à 23	13 à 26	10 à 23	13 à 24	13 à 27

24	10 à 22	13 à 23	13 à 26	10 à 23	13 à 24	13 à 27	13 à 24	16 à 25	16 à 28
25	10 à 23	13 à 24	13 à 27	13 à 24	16 à 25	16 à 28	13 à 25	16 à 26	16 à 29
26	13 à 24	16 à 25	16 à 28	13 à 25	16 à 26	16 à 29	15 à 26	18 à 27	18 à 30
27	13 à 25	16 à 26	16 à 29	15 à 26	18 à 27	18 à 30	15 à 27	18 à 28	18 à 31
28	15 à 26	18 à 27	18 à 30	15 à 27	18 à 28	18 à 31	18 à 28	21 à 29	21 à 32
29	15 à 27	18 à 28	18 à 31	18 à 28	21 à 29	21 à 32	18 à 29	21 à 30	21 à 33
30	18 à 28	21 à 29	21 à 32	18 à 29	21 à 30	21 à 33	21 à 30	23 à 31	23 à 34
31	18 à 29	21 à 30	21 à 33	21 à 30	23 à 31	23 à 34	21 à 31	23 à 32	23 à 35
32	21 à 30	23 à 31	23 à 34	21 à 31	23 à 32	23 à 35	24 à 32	26 à 33	26 à 36
33	21 à 31	23 à 32	23 à 35	24 à 32	26 à 33	26 à 36	24 à 33	26 à 34	26 à 37
34	24 à 32	26 à 33	26 à 36	24 à 33	26 à 34	26 à 37	27 à 34	29 à 35	29 à 38
35	24 à 33	26 à 34	26 à 37	27 à 34	29 à 35	29 à 38	27 à 35	29 à 36	29 à 39
36	27 à 34	29 à 35	29 à 38	27 à 35	29 à 36	29 à 39	30 à 36	31 à 37	31 à 40
37	27 à 35	29 à 36	29 à 39	30 à 36	31 à 37	31 à 40	30 à 37	31 à 38	31 à 41
38	30 à 36	31 à 37	31 à 40	30 à 37	31 à 38	31 à 41	31 à 38	32 à 39	32 à 42
39	30 à 37	31 à 38	31 à 41	31 à 38	32 à 39	32 à 42	31 à 39	32 à 40	32 à 45
40	31 à 38	32 à 39	32 à 42	31 à 39	32 à 40	32 à 45	32 à 40	33 à 41	33 à 48
41	31 à 39	32 à 40	32 à 45	32 à 40	33 à 41	33 à 48	33 à 41	34 à 42	34 à 51
42	32 à 40	33 à 41	33 à 48	33 à 41	34 à 42	34 à 51	34 à 42	35 à 43	35 à 54
43	33 à 41	34 à 42	34 à 51	34 à 42	35 à 43	35 à 54	35 à 43	36 à 44	36 à 57
44	34 à 42	35 à 43	35 à 54	35 à 43	36 à 44	36 à 57	36 à 44	37 à 45	37 à 60
45	35 à 43	36 à 44	36 à 57	36 à 44	37 à 45	37 à 60	37 à 45	38 à 46	38 à 65
48	38 à 46	39 à 47	39 à 70	39 à 47	40 à 48	40 à 75	40 à 48	41 à 49	41 à 80
49	39 à 47	40 à 48	40 à 75	40 à 48	41 à 49	41 à 80	41 à 54	50 à 55	50 à 85
50 à 55	40 à 48	41 à 49	41 à 80	41 à 54	50 à 55	50 à 85	45 à 59	56 à 60	56 à 90
56 à 60	41 à 54	50 à 55	50 à 85	45 à 59	56 à 60	56 à 90	50 à 69	61 à 70	61 à 100
61 à 70	45 à 59	56 à 60	56 à 90	50 à 69	61 à 70	61 à 100	60 à 79	71 à 80	71 à 110
71 à 80	50 à 69	61 à 70	61 à 100	60 à 79	71 à 80	71 à 110	70 à 89	81 à 90	81 à 120
81 et +	Attribution libre avec un minimum de 81								

## Procédure de limitation des jours de chasse pour les unités de gestion sans systèmes de marquage

A partir d'une grille réalisée au regard des données de l'indice kilométrique d'abondance et du suivi annuel de la moyenne des comptages de printemps, le nombre de jours sera défini en réunion d'unité de gestion.

Comparaison de l'objectif à la moyenne des comptages de printemps des 6 dernières années sur l'UGL	Objectif UGL non atteint (à + ou - 10%)			Objectif UGL atteint (à + ou - 10%)			Objectif UGL dépassé (à + ou - 10%)		
Evolution des populations sur l'UGL	↘	↔	↗	↘	↔	↗	↘	↔	↗
Nombre de jours de chasse de l'espèce sur l'UGL	0 jour	0 à 1 jour	0 à 2 jours	Entre 0 et 3 jours	4 jours	5 à 7 jours	4 jours	5 à 7 jours	7 jours

### ✓ Période de chasse :

Ce Plan de Gestion « Lièvre » fixe une période de chasse du lièvre s'étalant de l'ouverture générale au premier dimanche de décembre.

Chaque unité de gestion définit le nombre de jours de chasse à l'intérieur de cette période avec des dispositions particulières de modulation :

- Modulation sur déclaration des jours de chasse transmis à la FDC avant le 10 septembre de chaque saison cynégétique. La demande sera accompagnée d'un plan au 1/25000<sup>ème</sup>. Une seule modulation par territoire de chasse déclaré et retenu par la FDC. Est considéré comme un territoire :
  - Soit un ensemble de parcelles d'un seul tenant sur une ou plusieurs communes, cet ensemble ne constituant qu'un seul territoire.
  - Soit un ensemble de parcelles éparses sur une ou plusieurs communes, cet ensemble dont la somme globale est inférieure à 100 hectares ne peut constituer qu'un seul territoire.

Pas de modulation possible pour les territoires de moins de 20 hectares d'un seul tenant ou moins de 5 ha de bois d'un seul tenant.

- Modulation sur cartes : Chaque détenteur de droit de chasse sur l'unité de gestion où la carte de modulation est mise en œuvre, procède à la répartition des jours de chasse au lièvre accordés dans l'unité de gestion. Cette répartition s'effectue par le biais d'une carte nommée « carte de modulation » délivrée par la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord.

Cette carte est nominative et pré-remplie avec les coordonnées du demandeur et la composition surfacique de son territoire de chasse. Le numéro de l'unité de gestion y est inscrit.

Chaque détenteur de droit de chasse peut bénéficier d'une carte unique de modulation pour l'ensemble des parcelles liées à ses droits quelle qu'en soit leur répartition dans l'unité de gestion. Toutefois, le détenteur de droit de chasse dont la superficie cumulée est supérieure à 100 hectares peut, sur sa demande, bénéficier d'une carte supplémentaire par tranche de 100 hectares. Dans ce cas, la ou les cartes supplémentaires attribuées porteront la mention de la ou des communes concernées.

En outre, la Fédération des Chasseurs du Nord se réserve le droit de délivrer des cartes de modulation pour traiter les cas particuliers de certaines demandes (GIC, regroupements d'associations de chasse etc...) sous la seule responsabilité du Président de la Fédération.

La carte de modulation est délivrée par la Fédération des Chasseurs du Nord sur déclaration des droits détenus par le demandeur. La Fédération peut procéder à la vérification des droits de chasse ainsi déclarés et refuser la délivrance si les conditions d'attribution ci-dessus ne sont pas respectées ou dans le cas d'une fausse déclaration.

Préalablement à toute action de chasse du lièvre sur le territoire visé par la carte de modulation, l'exemplaire original de la carte de modulation doit être coché à la date du jour à la diligence et sous la responsabilité conjointe du titulaire de la carte et du chasseur exerçant l'action de chasse. Cette marque est effectuée au stylo à bille, sans ratures, l'usage de crayons à mine graphite ou de toute encre effaçable est proscrit.

Tout chasseur en action de chasse au lièvre doit :

- soit être porteur de la carte de modulation originale.
- soit être porteur d'une photocopie lisible de la carte originale où les journées de chasse auront été portées.

Ces documents seront présentés à toute réquisition des agents assermentés compétents pour exercer la police de la chasse. Ces agents peuvent à tout moment se faire présenter la carte originale afin de vérifier la conformité de la photocopie présentée.

Les manquements aux dispositions du présent paragraphe seront sanctionnés par les dispositions prévues au Code de l'Environnement.

- Modification des procédures de modulations des jours de chasse par UGL :

Au cours des 6 années d'exercice du Plan de Gestion Cynégétique Lièvre, les Unités de Gestion pourront modifier leur procédure de modulation après avis favorable de plus de 60 % des membres présents aux réunions d'UGL concernées par la demande de modification. Pour ce faire, la Fédération des Chasseurs du Nord convoquera l'ensemble des demandeurs de plan de gestion de l'UGL concernée et notifiera ce point sans l'ordre du jour de la convocation.

### ✓ **Les dispositifs de marquage :**

La FDC 59 fournit des dispositifs de marquage aux territoires ayant obtenu une attribution.

Chaque animal prélevé doit être marqué au moment du prélèvement et avant tout transport. En battue, le marquage peut être effectué dès la fin de traque et obligatoirement avant tout transport en véhicule ou avant tout transport en dehors de la zone qui vient d'être traquée. Le dispositif de marquage doit être posé entre l'os et le tendon d'une des pattes postérieures.

Le dispositif de marquage se présente sous forme d'un ruban adhésif coloré.

A chaque année correspond une couleur.

Sur ce système de marquage, il sera indiqué :

- le numéro du département.
- l'espèce concernée donc ici le lièvre brun (LB).
- le numéro du bracelet.
- le mois et le jour du prélèvement.

Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 avant le 10 mars de l'année en cours.

### ✓ **Dépôt des demandes :**

Le dépôt des demandes devra être effectué pour le 10/03 de l'année cynégétique précédente.

Chaque demande qui arrivera à la FDC, portera obligatoirement le cachet de réception.

Les demandes qui arriveront entre le 10/03 et le 30/08 seront considérées comme demandes tardives. Elles ne pourront être traitées que par la commission de révision, dans ce cas, la remise de bracelet ne pourra se faire au plus tôt que dans la semaine suivant l'ouverture générale.

Les modifications de territoire et les changements de détenteurs de droit de chasse intervenant après le 15 juin ne pourront pas être pris en compte par la Fédération pour la saison considérée.

### ✓ **Comitologie :**

**Commission d'attribution** : Service technique de la FDC59/représentants des adhérents territoriaux/syndicats agricoles/propriétaires forestiers sous la présidence de la FDC 59.

Dès le mois d'avril, la Fédération des chasseurs réunit les commissions d'attributions.

Tout déclarant voulant participer aux commissions d'attributions, doit s'inscrire au moment du dépôt de sa demande.

Afin de garantir un équilibre au sein de ces commissions d'attributions, la répartition de ces postes se fait par tirage au sort en fonction de la superficie des territoires. Les représentants s'engagent à siéger en commission d'attribution pour les six années du plan de gestion.

#### Répartition :

- 0 à 3 représentants pour des territoires de 0 à 20 hectares.
- 0 à 3 représentants pour des territoires de 20 à 80 hectares.
- 0 à 3 représentants pour des territoires de + de 80 hectares.

La liste des membres est consultable sur le site de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord.

L'objectif de cette commission d'attribution est de fixer un ratio de prélèvement pour la commune concernée et d'émettre un avis sur chaque déclaration effectuée qui peut poser problème (fausse superficie déclarée, doublons de territoire, problème de dégâts etc...). Chaque avis formulé doit être notifié et motivé sur un procès-verbal de délibération. Ce PV est signé par les membres présents de la commission d'attribution et ne pourra être modifié sans leur aval. Il est contre signé par le représentant fédéral qui anime la commission d'attribution. Dans le cas d'absence totale de représentants lors des réunions, les attributions seront définies par la FDC59.

Les attributions seront ensuite établies en fonction de la superficie déclarée par chaque demandeur et en fonction de la densité d'attribution fixée par la commission d'attribution et après validation de la FDC59.

La fédération des chasseurs peut à tout moment demander le justificatif des droits de chasse.

Lors des commissions d'attributions, si une réclamation est formulée concernant un territoire, et que celle-ci est pleinement fondée, l'attribution reste en instance dans l'attente de l'obtention des justificatifs. Le demandeur en sera averti par courrier ou par mail.

La Fédération établit ensuite une synthèse des attributions consultable sur son site internet dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

- ✓ **Commission de révision :** Service technique et élus FDC59

#### Procédure de révision :

Tout bénéficiaire d'une attribution peut demander une révision.

La demande de révision doit être envoyée par courrier ou par mail avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours, cachet de la poste faisant foi, à la Fédération des Chasseurs du Nord.

Cette demande doit être motivée et justifiée.

La Fédération réunit avant l'ouverture générale la commission de révision.

Si la révision est accordée, la Fédération informe par courrier ou mail le demandeur et délivre le nombre de bracelets correspondant.

Les propositions de révisions sont présentées, pour information, à la commission de recours.

#### Attributions supplémentaires :

Toute demande d'attribution supplémentaire en cours de saison de chasse liée à la surabondance ou à des dégâts de lièvres se fera également par demandes motivées auprès de la FDC59 qui consultera la commission de révision.

Les demandes d'attribution supplémentaires devront être adressées à la Fédération des Chasseurs du Nord avant le 1<sup>er</sup> novembre.

- ✓ **Commission de recours :** Service technique et élus FDC59/DDTM sous la présidence de la DDTM

#### Procédure de recours :

Toute contestation sur la décision de révision ou d'attribution supplémentaire se fera par recours motivé auprès de Monsieur le Directeur de la DDTM qui consultera la commission de recours et toute personne susceptible d'apporter un éclairage sur la demande. Les recours devront être adressés à la DDTM avant le 1<sup>er</sup> novembre.

- ✓ **Contrôles et sanctions :**

La Fédération peut poursuivre devant les juridictions compétentes tous demandeurs ayant volontairement effectué des fausses écritures.

La Fédération est susceptible d'effectuer des contrôles sur la totalité des demandeurs d'une commune lorsque la superficie déclarée en plan de gestion dépasse la superficie chassable de celle-ci.

✓ **Suivi de l'objectif :**

**-La réalisation de comptages de printemps :**

Chaque année, des comptages de printemps sont réalisés sur des territoires de l'unité de gestion. Les protocoles de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage sont appliqués.

Les résultats sont validés obligatoirement par la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord. Le suivi de l'objectif s'effectuera par sa comparaison à la moyenne des comptages de printemps des six dernières années sur l'UGL.

**-Les IKA :**

La Fédération des Chasseurs du Nord poursuivra quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres à partir d'indices kilométriques d'abondance réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IKA aux responsables de territoires se fera lors de la réunion des commissions d'attributions.

✓ **Suivi des réalisations :**

Pour le 10 mars, le bilan de prélèvement devra être adressé à la Fédération Départementale des Chasseurs soit par envoi du document ou par saisie en ligne.

✓ **Durée du plan de gestion:**

La durée de validité du Plan de Gestion Cynégétique Approuvé est fixée par arrêté préfectoral. Elle est de 6 ans.

Il peut être abrogé ou modifié à la demande favorable d'un minimum de 60% des votes exprimés en Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord ou à l'initiative de monsieur le Préfet après avis de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord.

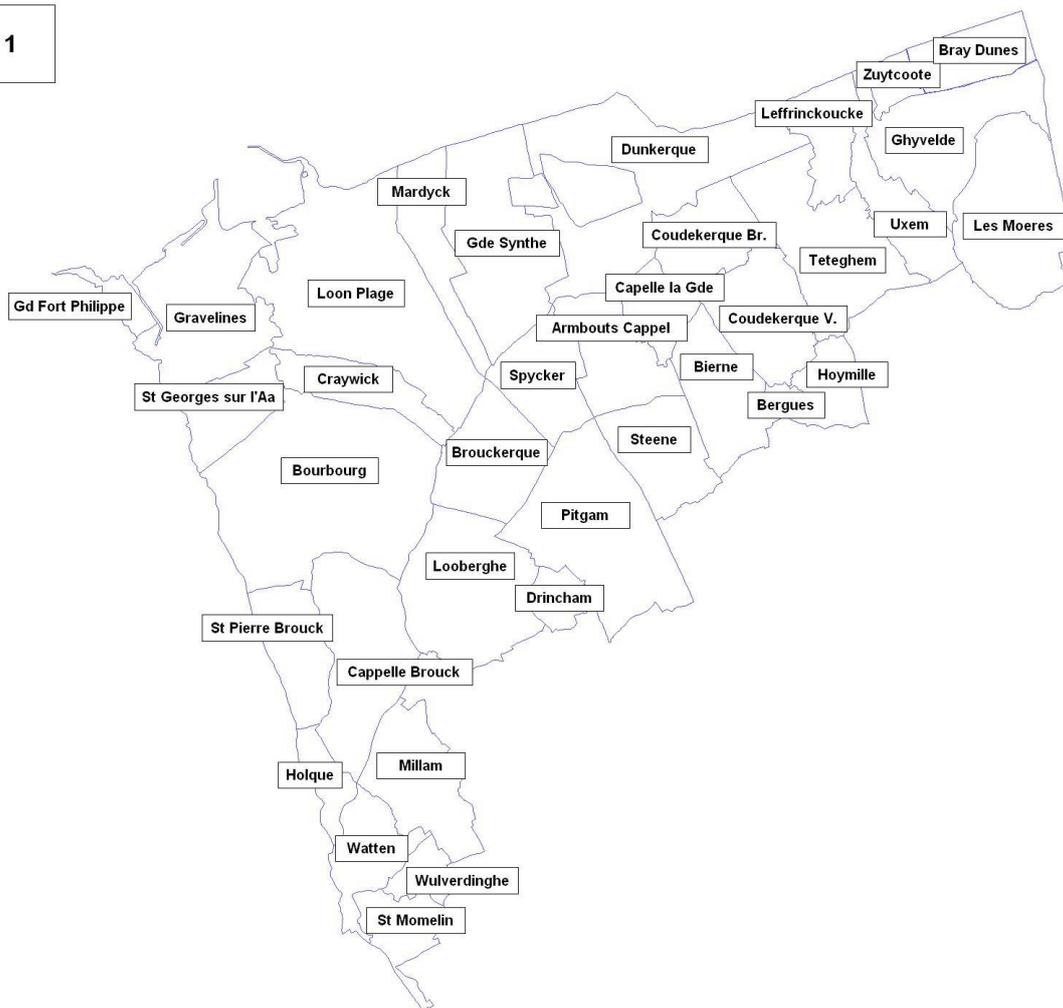
## Calendrier annuel des procédures

<b>Dernière semaine de Janvier</b>	<b>Envoi des demandes de plan de gestion cynégétique lièvre</b>	<b>Fédération des Chasseurs du Nord</b>	/
<b>Janvier / Février / Mars</b>	<b>IKA</b>	<b>Fédération des Chasseurs du Nord</b>	/
<b>10 Mars</b>	<b>Date butoir des retours des demandes de plan de gestion lièvre</b>		
<b>Mars / 15 Avril</b>	<b>Comptages de printemps</b>	<b>Adhérents territoriaux</b>	/
<b>15 Avril</b>	<b>Suivi de la moyenne des comptages de printemps sur chaque UGL</b>	<b>Fédération des Chasseurs du Nord</b>	<b>Réunions d'UGL</b>
<b>15 Avril / 15 Mai</b>	<b>Réunions des commissions d'attributions</b>	<b>Membres des commissions d'attributions</b>	<b>Vérification des demandes et fixation des taux d'attribution</b>
<b>1<sup>ère</sup> quinzaine de Juin Sur convocation de la DDTM</b>	<b>Réunion de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage</b>	<b>CDCFS</b>	<b>Validation des attributions communales + Bilan des indicateurs de suivi (Comptages, IKA, Prélèvements)</b>
<b>2<sup>ème</sup> quinzaine de Juin</b>	<b>Envois des courriers/mails d'attributions + Facture</b>	<b>FDC</b>	<b>Ouverture du registre des bagues</b>
<b>1<sup>er</sup> Juillet – 31 Août</b>	<b>Délivrance des bracelets + cartes de modulation après acquittement facture (envoi hebdomadaire par courrier)</b>	<b>FDC / Adhérents territoriaux</b>	/
<b>1<sup>er</sup> Septembre</b>	<b>Date butoir des demandes de révision</b>	<b>Adhérents territoriaux</b>	/
<b>1<sup>er</sup> Septembre</b>	<b>Délivrance des bracelets + cartes de modulation après acquittement facture (retrait à la FDC)</b>	<b>FDC/ Adhérents territoriaux</b>	/
<b>1<sup>ère</sup> semaine de Septembre</b>	<b>Réunion de la commission de révision</b>	<b>Membres de la commission de révision</b>	/
<b>10 Septembre</b>	<b>Renvoi des modulations</b>	<b>FDC</b>	/
<b>Sur convocation de la DDTM</b>	<b>Réunion de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage</b>	<b>CDCFS</b>	<b>Information sur les attributions et révisions et présentation du registre des bagues</b>
<b>Sur convocation de la DDTM</b>	<b>Réunion de la commission de recours</b>	<b>Membres de la commission de recours</b>	<b>Etude des recours avant ouverture générale</b>
<b>A la demande de la DDTM</b>	<b>Réunion de la commission de recours</b>	<b>Membres de la commission de recours</b>	<b>Examen des demandes exceptionnelles en cours de saison de chasse</b>
<b>15 Novembre</b>	<b>Clôture du registre des bagues</b>	<b>FDC</b>	/
<b>10 Mars</b>	<b>Renvoi des bilans de prélèvements et des cartes de modulations</b>	<b>Adhérents territoriaux</b>	/

**PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2020-2026**  
**« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE**  
**DE L'UNITE DE GESTION DE LA FLANDRE MARITIME**  
**UGL 1**

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2020-2026  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DE LA FLANDRE MARITIME – UGL 1

UGL 1



L'unité de gestion UGL 1 regroupe tous les territoires de chasse des communes de :

ARMBOUTS-CAPPEL,BERGUES,BIERNE,BOURBOURG,BRAY-DUNES,BROUCKERQUE,CAPPELLE-BROUCK,CAPPELLE-LA-GRANDE,COUDEKERQUE-BRANCHE,COUDEKERQUE-VILLAGE,CRAYWICK,DRINCHAM,DUNKERQUE,FORT-MARDYCK,GHYVELDE,GRANDE-SYNTH,GRAND-FORT-PHILIPPE,GRAVELINES,HOLQUE,HOYMILLE,LEFFRINCKOUCKE,LES MOERES,LOOBERGHE,LOON-PLAGE,MILLAM,PITGAM,SAINT-GEORGES-SUR-L'AA,SAINT-MOMELIN,SAINT-PIERRE-BROUCK,SAINT-POL-SUR-MER,SPYCKER,STEENE,TETEGHEM,UXEM,WATTEN,WULVERDINGHE,ZUYDCOOTE

## L'OBJECTIF DU PLAN DE GESTION DE L'UGL 1

- Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.
- L'objectif sur le territoire chassable de l'unité de gestion UGL 1 est de maintenir, voire développer les populations de lièvres bruns au-delà d'une moyenne sur l'unité de gestion de **23 lièvres** aux cent hectares en comptage de printemps.

- **MODALITE DE CHASSE :**

Ce territoire en Plan de Gestion lièvre maîtrise ses prélèvements par la chasse à travers les dispositions suivantes :

Ouverture de la chasse du lièvre : **Ouverture Générale.**

Fermeture de la chasse du lièvre : **1<sup>er</sup> dimanche de décembre**

Le nombre de jours de chasse sur le territoire de l'unité de gestion sera limité à : **0 à 7 jours**

Dispositif de marquage de l'espèce : **Non**

- **MODULATION DES JOURS DE CHASSE :**

Modulation sur cartes transmises sur demandes aux responsables de territoires. Une seule carte par territoire de chasse déclaré. Avant de partir à la chasse aux lièvres, le chasseur indique sur sa carte le jour de chasse. En action de chasse, le chasseur est porteur de sa carte de modulation qu'il présentera en cas de contrôle, à tous agents chargés de la Police de la chasse du département. Le contrôle de la garderie vérifiera que le jour de chasse est bien inscrit sur la carte et tout manquement constituera une infraction au PGC.

- **BILAN DES PRELEVEMENTS :**

Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 **avant le 10 mars.**

## INDICATEURS DE SUIVI DES POPULATIONS DE LIEVRES

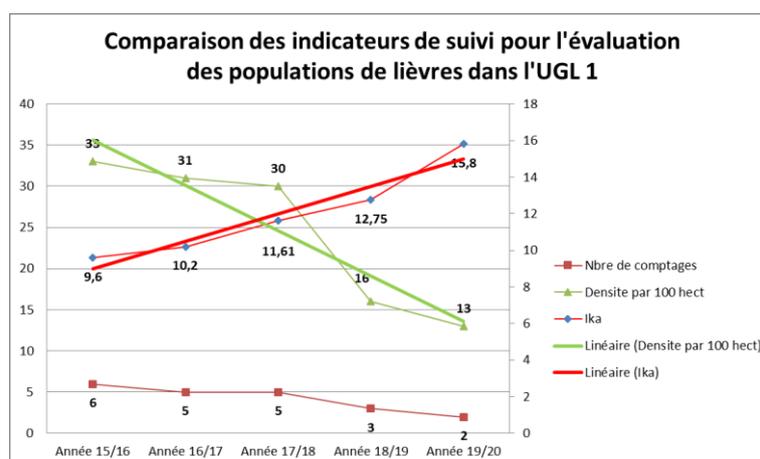
Les comptages de printemps au sein de l'UGL 1 (en nombre de lièvres/100 hect) :

NOM COMMUNE	Comptage 2015	Comptage 2016	Comptage 2017	Comptage 2018	Comptage 2019
Loon plage	8	8,75		12	
Mardyck			4	10	7
Gravelines	27	27			
Craywick Bourbourg	39	43	30		
Coudekerque Branche	46	35	36		
Bourbourg Loon Plage	48		22	26	19
Drincham Pitgam Looberghe	30	42	59		
<b>Moyenne aux 100 hect</b>	<b>33,00</b>	<b>31,15</b>	<b>30,20</b>	<b>16,00</b>	<b>13,00</b>

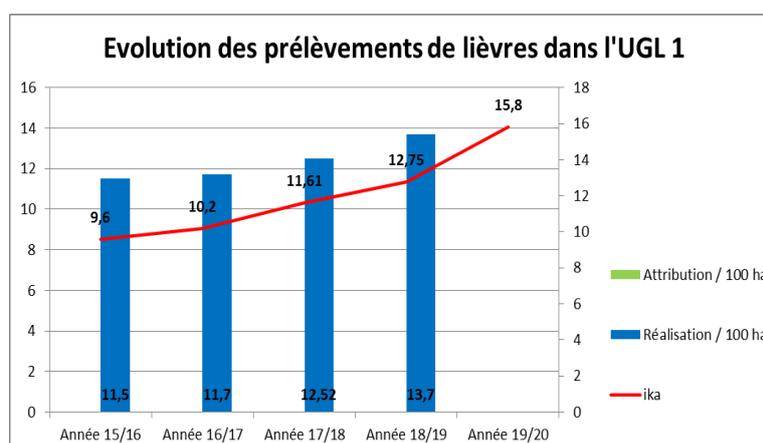
Les comptages de printemps sont réalisés au niveau local par les chasseurs qui transmettent leur résultat à la Fédération des Chasseurs du Nord afin de calculer les moyennes de l'UGL.

La Fédération des Chasseurs du Nord réalise quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres bruns à partir d'Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IKA et des comptages de printemps aux responsables de territoires se fait lors de la réunion d'UGL et des commissions communales.

Les Indices Kilométriques d'Abondance :



Les prélèvements à la chasse :

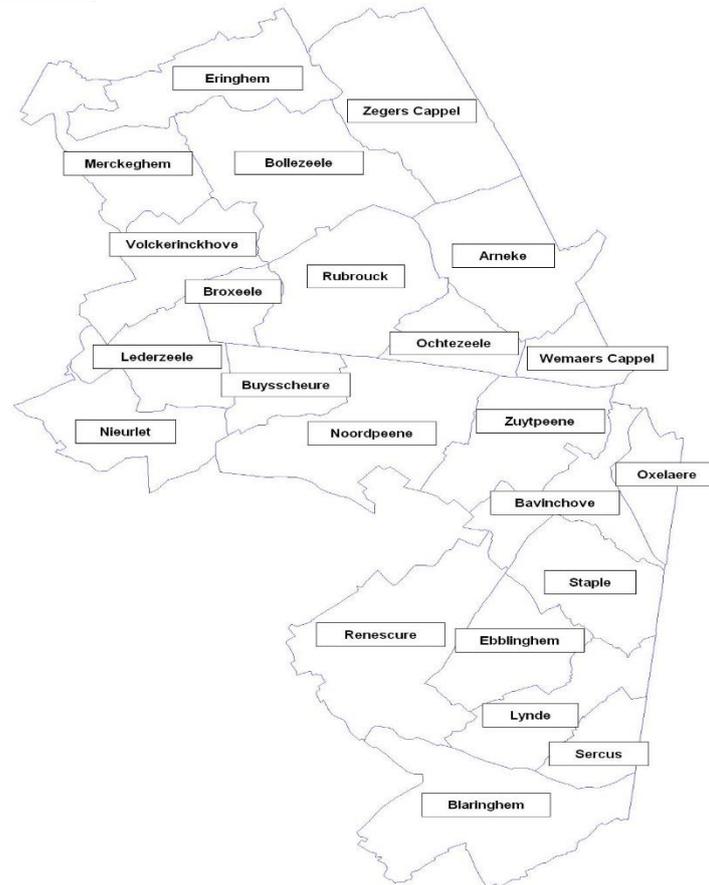


La restitution des indicateurs de suivi aux responsables de territoires se fait lors de la réunion d'UGL et des commissions communales.

**PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2020-2026**  
**« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE**  
**DE L'UNITE DE GESTION DE LA FLANDRE INTERIEURE**  
**UGL 2**

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2020-2026  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DE LA FLANDRE INTERIEURE – UGL 2

UGL 2



L'unité de gestion UGL 2 regroupe tous les territoires de chasse des communes de :

Merckeghem, Eringhem, Zégerscappel, Bollezeele, Volckerinckhove, Niurlet, Lederzeele, Broxeele, Buysscheure, Rubrouck, Ochtezeele, Arneke, Noordpeene, Zuytpeene, Wemaers Cappel, Bavinchove, Staple, Oxelaere, Renescure, Ebblinghem, Lynde, Sercus, Blaringhem.

## L'OBJECTIF DU PLAN DE GESTION DE L'UGL 2

- Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.
- L'objectif sur le territoire chassable de l'unité de gestion UGL 2 est de maintenir, voire développer les populations de lièvres bruns au-delà d'une moyenne sur l'unité de gestion de **30 lièvres** aux cent hectares en comptage de printemps.

- **MODALITE DE CHASSE :**

Ce territoire en Plan de Gestion lièvres maîtrise ses prélèvements par la chasse à travers les dispositions suivantes :

Ouverture de la chasse du lièvre : **Ouverture Générale.**

Fermeture de la chasse du lièvre : **1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

Le nombre de jours de chasse sur le territoire de l'unité de gestion sera limité à : **8 jours.**

Dispositif de marquage de l'espèce : **Oui**

- **MODULATION DES JOURS DE CHASSE :**

Modulation sur cartes transmises sur demandes aux responsables de territoires. Une seule carte par territoire de chasse déclaré. Avant de partir à la chasse aux lièvres, le chasseur indique sur sa carte le jour de chasse. En action de chasse, le chasseur est porteur de sa carte de modulation qu'il présentera en cas de contrôle, à tous agents chargés de la Police de la chasse du département. Le contrôle de la garderie vérifiera que le jour de chasse est bien inscrit sur la carte et tout manquement constituera une infraction au PGC.

- **BILAN DES PRELEVEMENTS :**

Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 **avant le 10 mars.**

## INDICATEURS DE SUIVI DES POPULATIONS DE LIEVRES

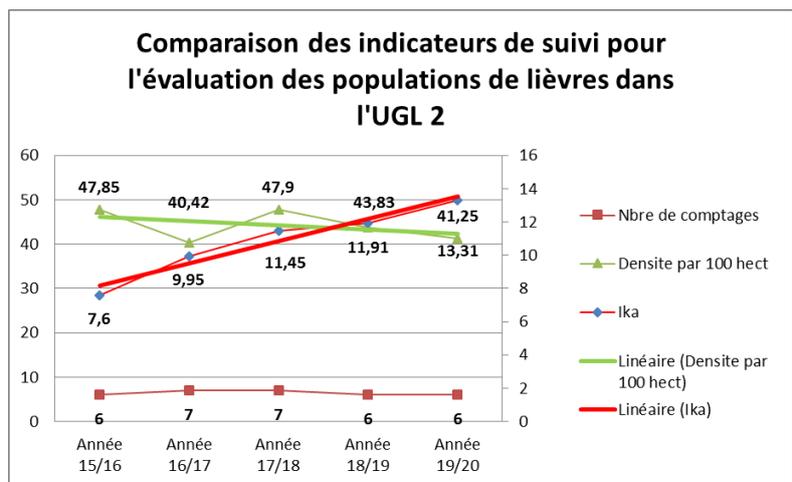
### Les comptages de printemps au sein de l'UGL 2 (en nombre de lièvres/100 hect) :

NOM COMMUNE	2015	2016	2017	2018	2019
BLARINGHEM	88	42	52	51	28,5
BOLLEZEELE	47	35	43,5		45
MERCKEGHEM	29	36	37	53	59
NOORDPEENE	61	71	70	52	42
VOLCKERINCKHOVE	27,5	40	54	26	32
RUBROUCK	34,6	31,96	48,8	46	41
ZEGERSCAPPEL		27	30	35	
<b>Moyenne aux 100 hect</b>	<b>47,85</b>	<b>40,42</b>	<b>47,90</b>	<b>43,83</b>	<b>41,25</b>

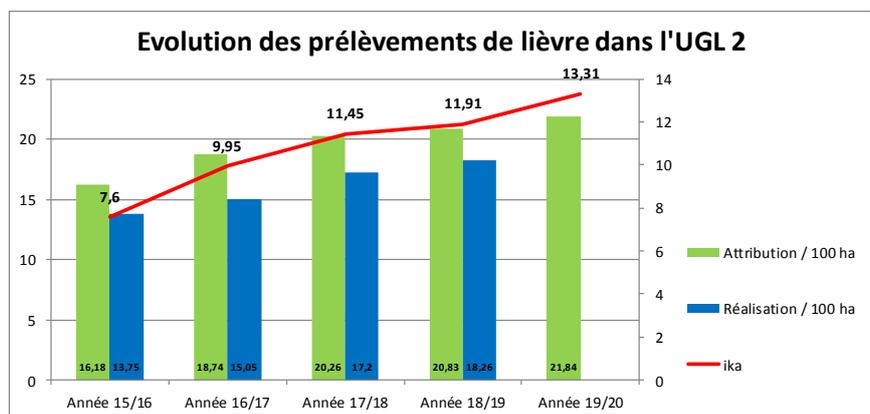
Les comptages de printemps sont réalisés au niveau local par les chasseurs qui transmettent leur résultat à la Fédération des Chasseurs du Nord afin de calculer les moyennes de l'UGL.

La Fédération des Chasseurs du Nord réalise quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres bruns à partir d'Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IKA et des comptages de printemps aux responsables de territoires se fait lors de la réunion d'UGL et des commissions communales.

### Les Indices Kilométriques d'Abondance :



### Les prélèvements à la chasse :

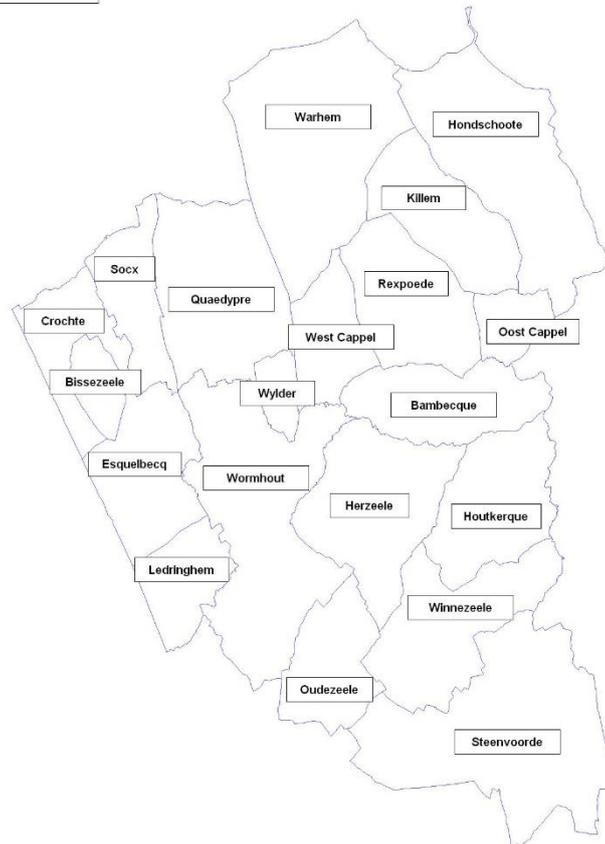


La restitution des indicateurs de suivi aux responsables de territoires se fait lors de la réunion d'UGL et des commissions communales.

**PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2020-2026**  
**« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE**  
**DE L'UNITE DE GESTION DE LA FLANDRE INTERIEURE**  
**UGL 3**

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNETIQUE 2020-2026  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DE LA FLANDRE INTERIEURE – UGL 3

UGL 3



- L'unité de gestion UGL 3 regroupe tous les territoires de chasse des communes de :

Warhem, Hondschoote, Killem, Rexpoëde, Oost Cappel, West cappel, Bambecque, Herzeele, Houtkerque, Winnezele, Steenvoorde, Oudezele, Ledringhem, Wormhout, Esquelbecq, Wylder, Quaëdyne, Socx, Bissezele, Crochte.

## L'OBJECTIF DU PLAN DE GESTION DE L'UGL 3

- Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.
- L'objectif sur le territoire chassable de l'unité de gestion UGL 3 est de maintenir, voire développer les populations de lièvres bruns au-delà d'une moyenne sur l'unité de gestion de **25 lièvres** aux cent hectares en comptage de printemps.

- **MODALITE DE CHASSE :**

Ce territoire en Plan de Gestion lièvres maîtrise ses prélèvements par la chasse à travers les dispositions suivantes :

Ouverture de la chasse du lièvre : **Ouverture Générale.**

Fermeture de la chasse du lièvre : **1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

Le nombre de jours de chasse sur le territoire de l'unité de gestion sera limité à : **8 jours.**

Dispositif de marquage de l'espèce : **Oui**

- **MODULATION DES JOURS DE CHASSE :**

Modulation sur cartes transmises sur demandes aux responsables de territoires. Une seule carte par territoire de chasse déclaré. Avant de partir à la chasse aux lièvres, le chasseur indique sur sa carte le jour de chasse. En action de chasse, le chasseur est porteur de sa carte de modulation qu'il présentera en cas de contrôle, à tous agents chargés de la Police de la chasse du département. Le contrôle de la garderie vérifiera que le jour de chasse est bien inscrit sur la carte et tout manquement constituera une infraction au PGC.

- **BILAN DES PRELEVEMENTS :**

Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 **avant le 10 mars.**

## INDICATEURS DE SUIVI DES POPULATIONS DE LIEVRES

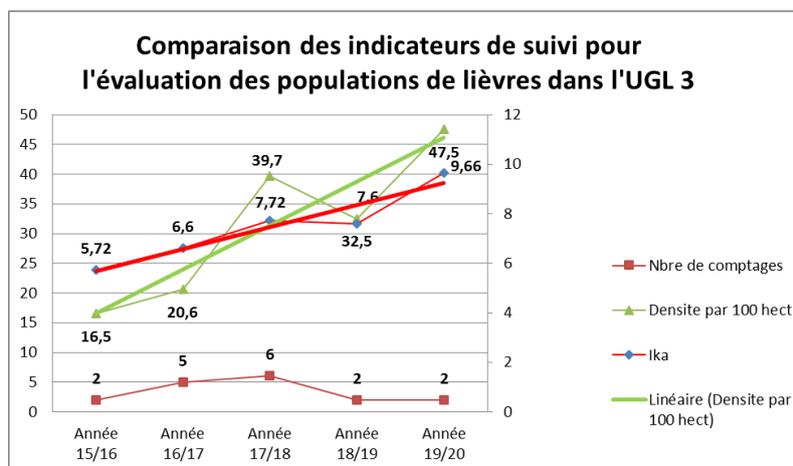
### Les comptages de printemps au sein de l'UGL 3 (en nombre de lièvres/100 hect) :

NOM COMMUNE	2015	2016	2017	2018	2019
ESQUELBECQ		23	15,41		
HERZEELE	22	20	44	39	
HOUTKERQUE		22	36		
BAMBECQUE		22	35		
WARHEM (Nord)			78		80
WEST CAPPEL	11	16	30	26	15
<b>Moyenne aux 100 hect</b>	<b>16,50</b>	<b>20,60</b>	<b>39,74</b>	<b>32,50</b>	<b>47,50</b>

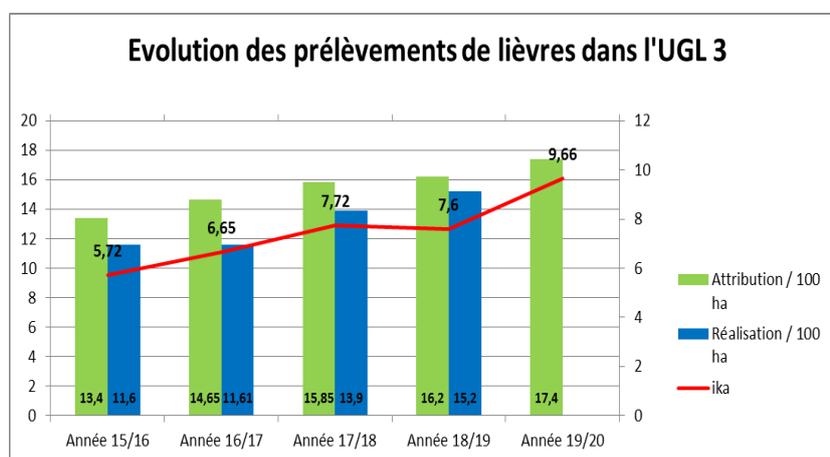
Les comptages de printemps sont réalisés au niveau local par les chasseurs qui transmettent leur résultat à la Fédération des Chasseurs du Nord afin de calculer les moyennes de l'UGL.

La Fédération des Chasseurs du Nord réalise quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres bruns à partir d'Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IKA et des comptages de printemps aux responsables de territoires se fait lors de la réunion d'UGL et des commissions communales.

### Les Indices Kilométriques d'Abondance :



### Les prélèvements à la chasse :

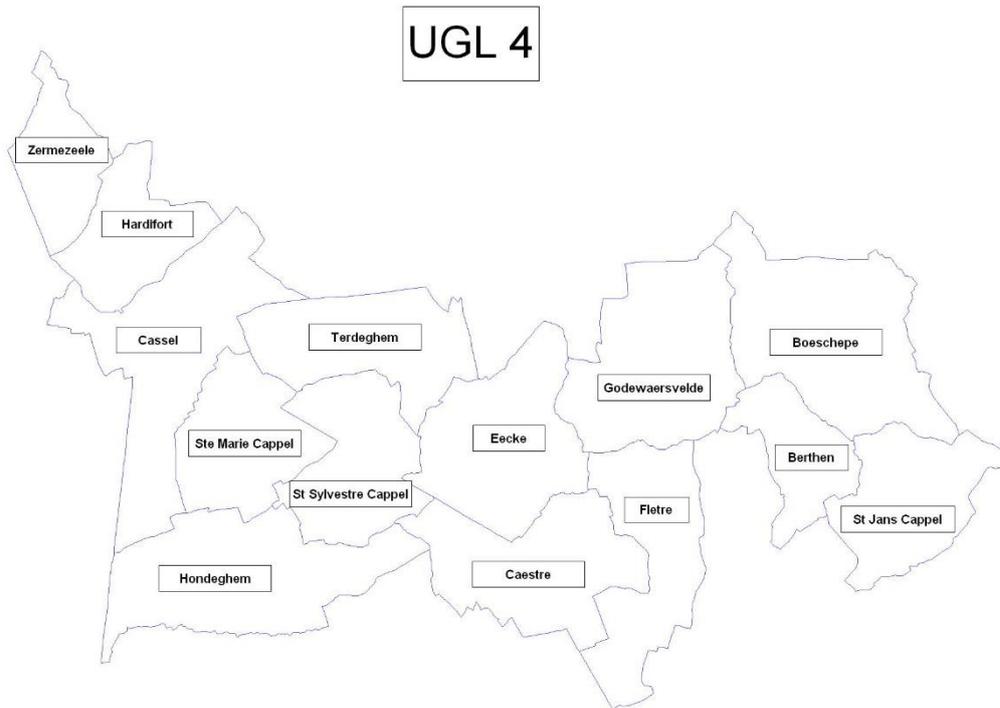


La restitution des indicateurs de suivi aux responsables de territoires se fait lors de la réunion d'UGL et des commissions communales.

**PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2020-2026**  
**« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE**  
**DE L'UNITE DE GESTION DE LA FLANDRE INTERIEURE**

**UGL 4**

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2020-2026  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DE LA FLANDRE INTERIEURE– UGL 4



L'unité de gestion UGL 4 regroupe tous les territoires de chasse des communes de :

BERTHEN,BOESCHEPE,CAESTRE ,CASSEL,EECKE, FLETRE,GODEWAERSVELDE,HARDIFORT,HONDEGHEM,SAINTE-MARIE-CAPPEL,SAINT-JANS-CAPPEL,SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL,TERDEGHEM,ZERMEZEELE

## L'OBJECTIF DU PLAN DE GESTION DE L'UGL 4

- Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.
- L'objectif sur le territoire chassable de l'unité de gestion UGL 4 est de maintenir, voire développer les populations de lièvres bruns au-delà d'une moyenne sur l'unité de gestion de **20 lièvres** aux cent hectares en comptage de printemps.

- **MODALITE DE CHASSE :**

Ce territoire en Plan de Gestion lièvres maîtrise ses prélèvements par la chasse à travers les dispositions suivantes :

Ouverture de la chasse du lièvre : **Ouverture Générale.**

Fermeture de la chasse du lièvre : **1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

Le nombre de jours de chasse sur le territoire de l'unité de gestion sera limité à : **8 jours.**

Dispositif de marquage de l'espèce : **Oui**

- **MODULATION DES JOURS DE CHASSE :**

Modulation sur cartes transmises sur demandes aux responsables de territoires. Une seule carte par territoire de chasse déclaré. Avant de partir à la chasse aux lièvres, le chasseur indique sur sa carte le jour de chasse. En action de chasse, le chasseur est porteur de sa carte de modulation qu'il présentera en cas de contrôle, à tous agents chargés de la Police de la chasse du département. Le contrôle de la garderie vérifiera que le jour de chasse est bien inscrit sur la carte et tout manquement constituera une infraction au PGC.

- **BILAN DES PRELEVEMENTS :**

Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 **avant le 10 mars.**

## INDICATEURS DE SUIVI DES POPULATIONS DE LIEVRES

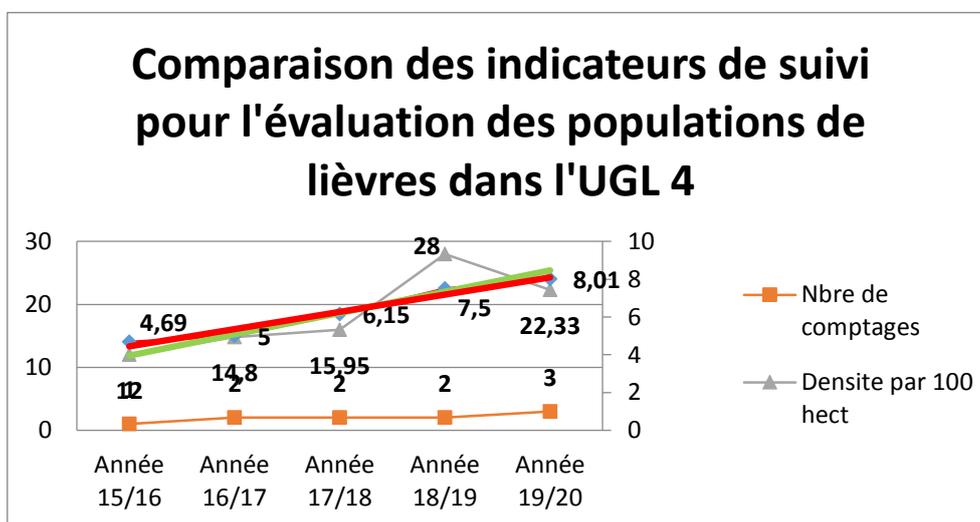
### Les comptages de printemps au sein de l'UGL 4 (en nombre de lièvres/100 hect) :

NOM COMMUNE	2015	2016	2017	2018	2019
CAESTRE		12	18	31	19
EECKE					18
FLETRE	12	17,6	13,9	25	30
<b>Moyenne aux 100 hect</b>	<b>12,00</b>	<b>14,80</b>	<b>15,95</b>	<b>28,00</b>	<b>22,33</b>

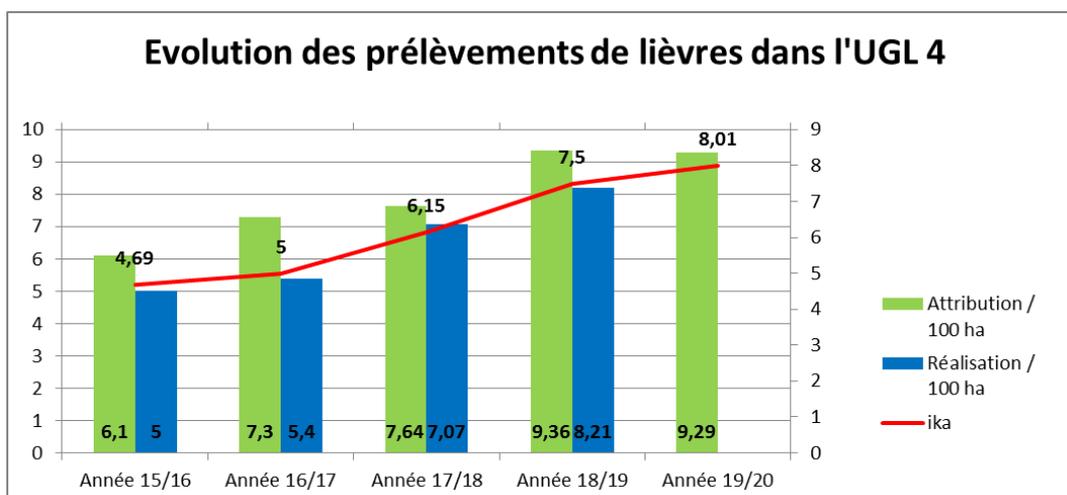
Les comptages de printemps sont réalisés au niveau local par les chasseurs qui transmettent leur résultat à la Fédération des Chasseurs du Nord afin de calculer les moyennes de l'UGL.

La Fédération des Chasseurs du Nord réalise quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres bruns à partir d'Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IKA et des comptages de printemps aux responsables de territoires se fait lors de la réunion d'UGL et des commissions communales.

### Les Indices Kilométriques d'Abondance :



### Les prélèvements à la chasse :

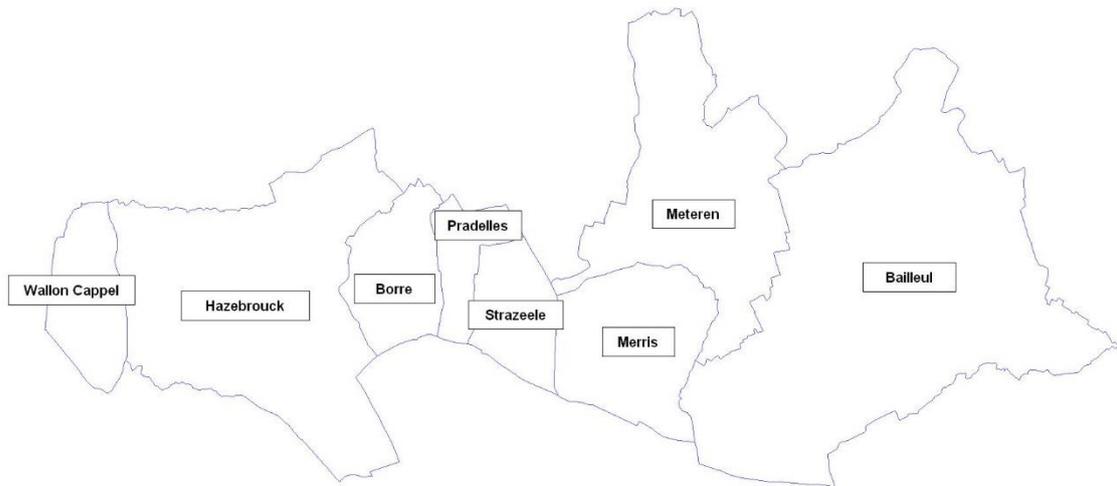


La restitution des indicateurs de suivi aux responsables de territoires se fait lors de la réunion d'UGL et des commissions communales.

**PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2020-2026**  
**« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE**  
**DE L'UNITE DE GESTION DE LA FLANDRE INTERIEURE**  
**UGL 5**

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2020-2026  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DE LA FLANDRE INTERIEURE – UGL 5

UGL 5



L'unité de gestion UGL 5 regroupe tous les territoires de chasse des communes de :

BAILLEUL, BORRE, HAZEBROUCK, MERRIS, METEREN, PRADELLES, STRAZEELE ,WALLON-CAPPEL

## L'OBJECTIF DU PLAN DE GESTION DE L'UGL 5

- Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.
- L'objectif sur le territoire chassable de l'unité de gestion UGL 5 est de maintenir, voire développer les populations de lièvres bruns au-delà d'une moyenne sur l'unité de gestion de **30 lièvres** aux cent hectares en comptage de printemps.

- **MODALITE DE CHASSE :**

Ce territoire en Plan de Gestion lièvres maîtrise ses prélèvements par la chasse à travers les dispositions suivantes :

Ouverture de la chasse du lièvre : **Ouverture Générale.**

Fermeture de la chasse du lièvre : **1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

Le nombre de jours de chasse sur le territoire de l'unité de gestion sera limité à : **8 jours.**

Dispositif de marquage de l'espèce : **Oui**

- **MODULATION DES JOURS DE CHASSE :**

Modulation sur cartes transmises sur demandes aux responsables de territoires. Une seule carte par territoire de chasse déclaré. Avant de partir à la chasse aux lièvres, le chasseur indique sur sa carte le jour de chasse. En action de chasse, le chasseur est porteur de sa carte de modulation qu'il présentera en cas de contrôle, à tous agents chargés de la Police de la chasse du département. Le contrôle de la garderie vérifiera que le jour de chasse est bien inscrit sur la carte et tout manquement constituera une infraction au PGC.

- **BILAN DES PRELEVEMENTS :**

Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 **avant le 10 mars.**

## INDICATEURS DE SUIVI DES POPULATIONS DE LIEVRES

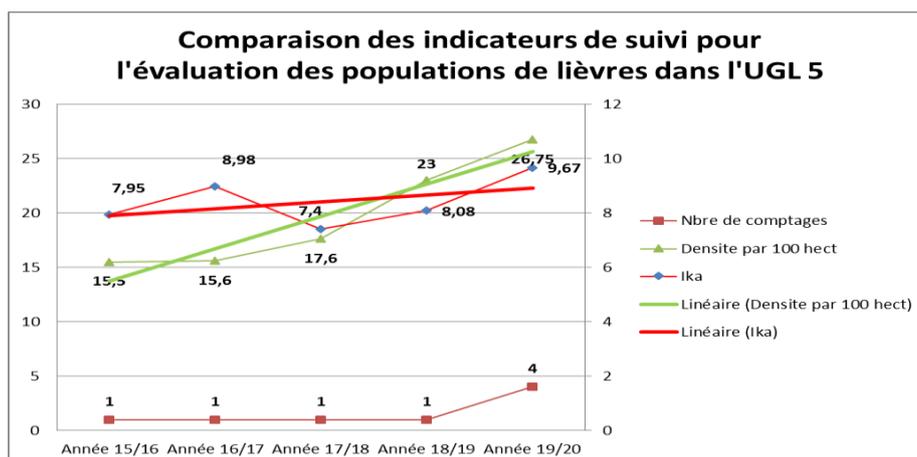
Les comptages de printemps au sein de l'UGL 5 (en nombre de lièvres/100 hect) :

COMMUNE	2015	2016	2017	2018	2019
WALLON-CAPPEL					31
BORRE					29
PRADELLES					16
HAZEBROUCK	15,5	15,6	17,6	23	31
<b>Moyenne aux 100 hect</b>	<b>15,50</b>	<b>15,60</b>	<b>17,60</b>	<b>23,00</b>	<b>26,75</b>

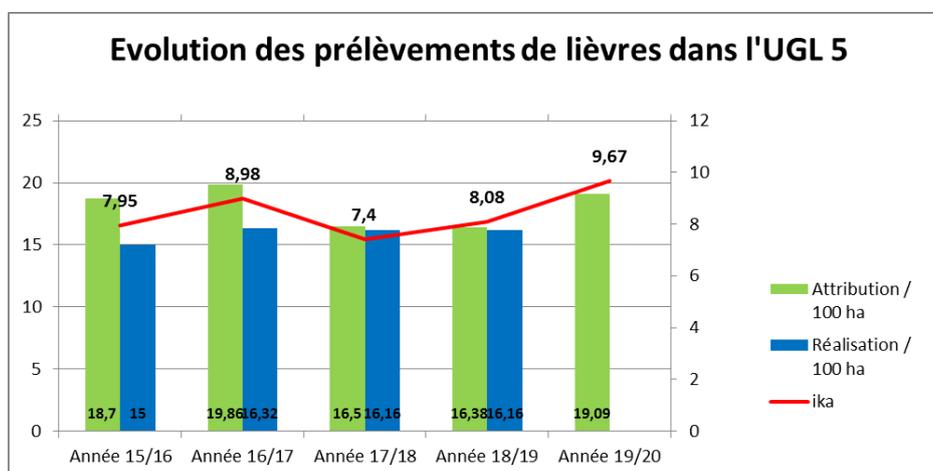
Les comptages de printemps sont réalisés au niveau local par les chasseurs qui transmettent leur résultat à la Fédération des Chasseurs du Nord afin de calculer les moyennes de l'UGL.

La Fédération des Chasseurs du Nord réalise quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres bruns à partir d'Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IKA et des comptages de printemps aux responsables de territoires se fait lors de la réunion d'UGL et des commissions communales.

Les Indices Kilométriques d'Abondance :



Les prélèvements à la chasse :

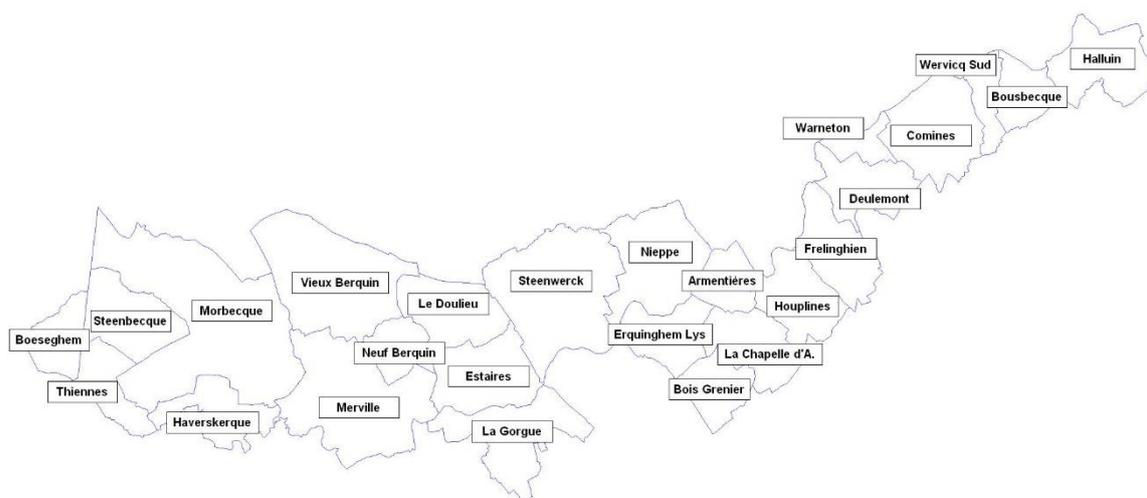


La restitution des indicateurs de suivi aux responsables de territoires se fait lors de la réunion d'UGL et des commissions communales.

**PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2020-2026  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DE LA PLAINE DE LA LYS  
UGL 6**

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2020-2026  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DE LA PLAINE DE LA LYS – UGL 6

UGL 6



L'unité de gestion UGL 6 regroupe tous les territoires de chasse des communes de :

ARMENTIERES, BOESEGHEM, BOIS-GRENIER, BOUSBECQUE, COMINES, DEULEMONT, ERQUINGHEM-LYS, ESTAIRES, FRELINGHIEN, HALLUIN, HAVERSKERQUE, HOUPLINES, LA CHAPELLE-D'ARMENTIERES, LA GORGUE, LE DOULIEU, MERVILLE, MORBECQUE, NEUF-BERQUIN, NIEPPE, STEENBECQUE, STEENWERCK, THIENNES, VIEUX-BERQUIN, WARNETON, WERVICQ-SUD

## L'OBJECTIF DU PLAN DE GESTION DE L'UGL 6

- Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.
- L'objectif sur le territoire chassable de l'unité de gestion UGL 6 est de maintenir, voire développer les populations de lièvres bruns au-delà d'une moyenne sur l'unité de gestion de **25 lièvres** aux cent hectares en comptage de printemps.

- **MODALITE DE CHASSE :**

Ce territoire en Plan de Gestion lièvres maîtrise ses prélèvements par la chasse à travers les dispositions suivantes :

Ouverture de la chasse du lièvre : **Ouverture Générale.**

Fermeture de la chasse du lièvre : **1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

Le nombre de jours de chasse sur le territoire de l'unité de gestion sera limité à : **8 jours.**

Dispositif de marquage de l'espèce : **Oui**

- **MODULATION DES JOURS DE CHASSE :**

Modulation sur cartes transmises sur demandes aux responsables de territoires. Une seule carte par territoire de chasse déclaré. Avant de partir à la chasse aux lièvres, le chasseur indique sur sa carte le jour de chasse. En action de chasse, le chasseur est porteur de sa carte de modulation qu'il présentera en cas de contrôle, à tous agents chargés de la Police de la chasse du département. Le contrôle de la garderie vérifiera que le jour de chasse est bien inscrit sur la carte et tout manquement constituera une infraction au PGC.

- **BILAN DES PRELEVEMENTS :**

Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 **avant le 10 mars.**

## INDICATEURS DE SUIVI DES POPULATIONS DE LIEVRES

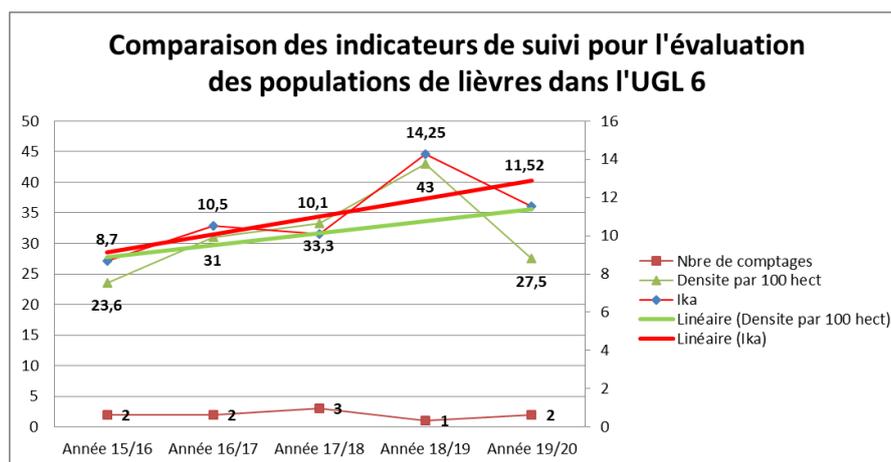
### Les comptages de printemps au sein de l'UGL 6 (en nombre de lièvres/100 hect) :

COMMUNES	2015	2016	2017	2018	2019
HAVERSKERQUE	31,1	52	32	43	25
HALLUIN			25		
STRAZEELE					30
MERVILLE	16	10			
DEULEMONT			43		
<b>Moyenne aux 100 hect</b>	<b>23,55</b>	<b>31,00</b>	<b>33,33</b>	<b>43,00</b>	<b>27,50</b>

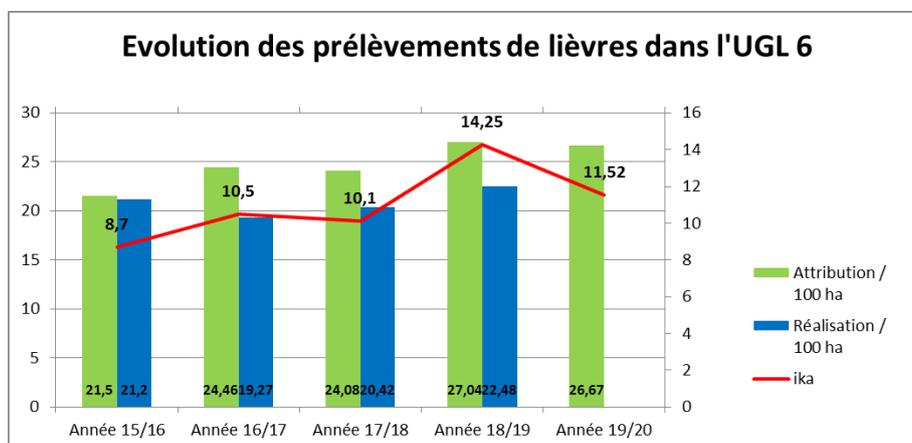
Les comptages de printemps sont réalisés au niveau local par les chasseurs qui transmettent leur résultat à la Fédération des Chasseurs du Nord afin de calculer les moyennes de l'UGL.

La Fédération des Chasseurs du Nord réalise quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres bruns à partir d'Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IKA et des comptages de printemps aux responsables de territoires se fait lors de la réunion d'UGL et des commissions communales.

### Les Indices Kilométriques d'Abondance :



### Les prélèvements à la chasse :



La restitution des indicateurs de suivi aux responsables de territoires se fait lors de la réunion d'UGL et des commissions communales.

**PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2020-2026**  
**« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE**  
**DE L'UNITE DE GESTION DE LILLE**  
**UGL 7**

# MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2020-2026

## « LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE DE L'UNITE DE GESTION DE LILLE – UGL 7

UGL 7



- L'unité de gestion UGL 7 regroupe tous les territoires de chasse des communes de :

ALLENES-LES-MARAIS,ANNOEULLIN,ANSTAING,ATTICHES,AUBERS,AVELIN,BAISIEUX,BAUVIN,BAUCAMPS-LIGNY,BONDUES,BOUVINES,CAMPHIN-EN-CAREMBAULT,CAPINGHEM,CARNIN,CHEMY,CHERENG,CROIX,DON,EMMERIN,ENGLOS,ENNETIERES-EN-WEPPE,ENNEVELIN,ERQUINGHEM-LE-SEC,ESCOBECQUES,FACHES-THUMESNIL,FOREST-SUR-MARQUE,FOURNES-EN-WEPPE,FRETIN,FROMELLES,GONDECOURT,HALLENES-LEZ-HAUBOURDIN,HANTAY,HAUBOURDIN,HEM,HERLIES,HERRIN,HOUPLIN-ANCOISNE,ILLIES,LABASSEE,LA MADELEINE,LA NEUVILLE,LAMBERSART,LANNOY,LE MAISNIL,LEERS,LESQUIN,LEZENNES,LILLE,LINSELLES,LOMPRET,LOOS,LYS-LEZ-LANNOY,MARCO-EN-BAROEUL,MARQUETTE-LEZ-LILLE,MARQUILLIES,MERIGNIES,MONS-EN-BAROEUL,MOUVAUX,NEUVILLE-EN-FERRAIN,NOYELLES-LES-SECLIN,OSTRICOURT,PERENCHIES,PERONNE-EN-MELANTOIS,PHALEMPIN,PONT-A-MARCO,PREMESQUES,PROVIN,QUESNOY-SUR-DEULE,RADINGHEM-EN-WEPPE,RONCHIN,RONCQ,ROUBAIX,SAILLY-LEZ-LANNOY,SAINGHIN-EN-MELANTOIS,SAINGHIN-EN-WEPPE,SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE,SALOME,SANTES,SECLIN,SEQUEDIN,TEMPLEMARS,THUMERIES,TOUFFLERS,TOURCOING,TRESSIN,VENDEVILLE,VERLINGHEM,VILLENEUVE-D'ASCQ,WAHAGNIES,WAMBRECHIES,WASQUEHAL,WATTIGNIES,WATTRELOS,WAVRIN,WICRES,WILLEMS,

## L'OBJECTIF DU PLAN DE GESTION DE L'UGL 7

- Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.
- L'objectif sur le territoire chassable de l'unité de gestion UGL 7 est de maintenir, voire développer les populations de lièvres bruns au-delà d'une moyenne sur l'unité de gestion de **50 lièvres** aux cent hectares en comptage de printemps.

- **MODALITE DE CHASSE :**

Ce territoire en Plan de Gestion lièvres maîtrise ses prélèvements par la chasse à travers les dispositions suivantes :

Ouverture de la chasse du lièvre : **Ouverture Générale.**

Fermeture de la chasse du lièvre : **1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

Le nombre de jours de chasse sur le territoire de l'unité de gestion sera limité à : **8 jours.**

Dispositif de marquage de l'espèce : **Oui**

- **MODULATION DES JOURS DE CHASSE :**

Modulation sur cartes transmises sur demandes aux responsables de territoires. Une seule carte par territoire de chasse déclaré. Avant de partir à la chasse aux lièvres, le chasseur indique sur sa carte le jour de chasse. En action de chasse, le chasseur est porteur de sa carte de modulation qu'il présentera en cas de contrôle, à tous agents chargés de la Police de la chasse du département. Le contrôle de la garderie vérifiera que le jour de chasse est bien inscrit sur la carte et tout manquement constituera une infraction au PGC.

- **BILAN DES PRELEVEMENTS :**

Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 **avant le 10 mars.**

## INDICATEURS DE SUIVI DES POPULATIONS DE LIEVRES

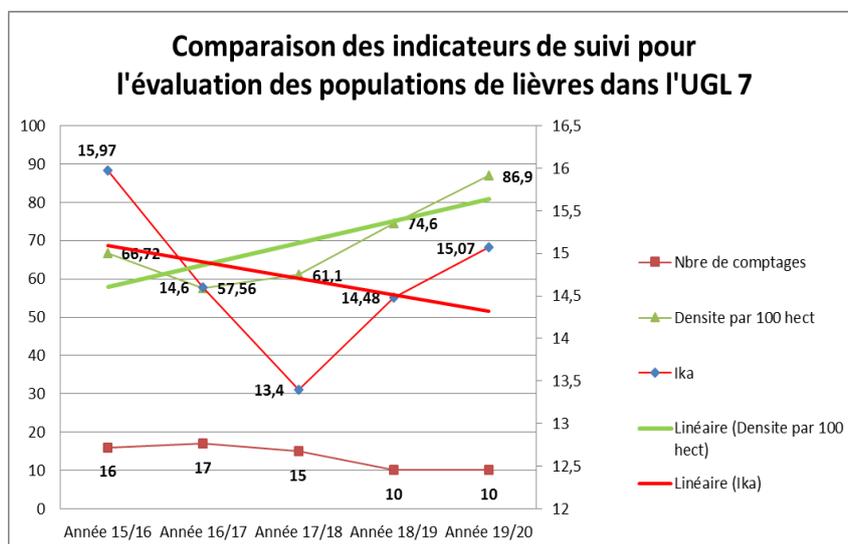
Les comptages de printemps au sein de l'UGL 7 (en nombre de lièvres/100 hect) :

COMMUNES	2015	2016	2017	2018	2019
ALLENES LES MARAIS			50		
ANNOEULLIN	82	54	64	57	70
ANSTAING	54	40	37		49
ATTICHES	55	39	45,5	61	105
AVELIN	72	87		64	97
BEUCAMPS-LIGNY	86	69	86	103	103
CAMPHIN-EN-CAREMBAULT		74	67	80	65
CHEMY	71,5	70	82		
CHERENG	47	37	30		77
ENNEVELIN			58		
ERQUINGHEM LE SEC		61,6	50	74	119
FRETIN	59	51	48		
FROMELLES	142	130	131	134	124
GONDECOURT		46			
PREMESQUES	53	31			
QUESNOY-SUR-DEULE	46	58		38	
RONCQ	37		33		
SAILLY-LEZ-LANNOY					
SAINGHIN EN MELANTOIS	76	43	76		60
SECLIN	62		35		
TEMPLEMARS	87	68	76	65	
WAHAGNIES			60	70	
VILLENEUVE D'ASCQ	38	20			
<b>Moyenne aux 100 hect.</b>	<b>66,72</b>	<b>57,56</b>	<b>60,50</b>	<b>74,60</b>	<b>86,90</b>

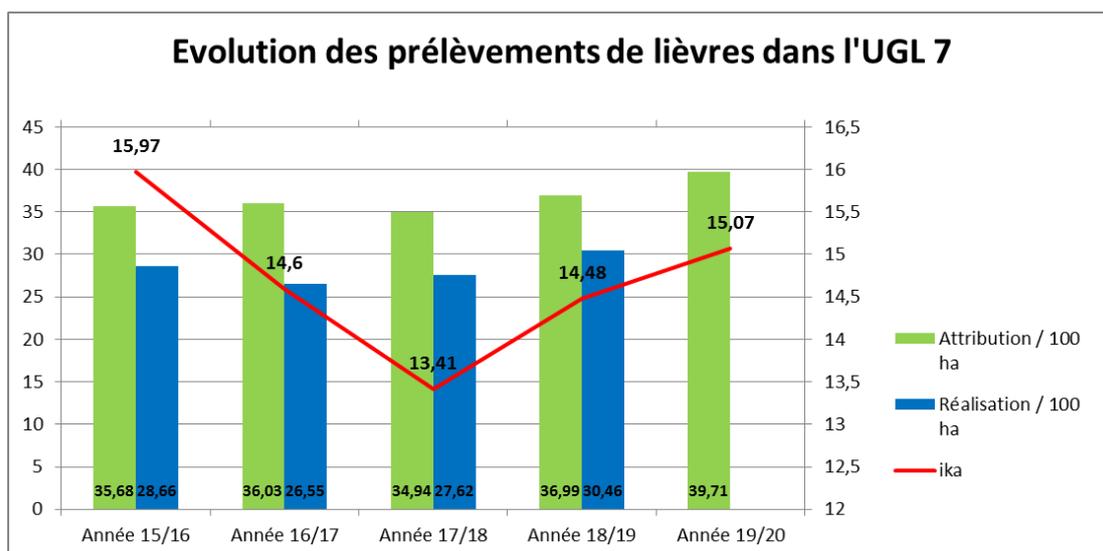
Les comptages de printemps sont réalisés au niveau local par les chasseurs qui transmettent leur résultat à la Fédération des Chasseurs du Nord afin de calculer les moyennes de l'UGL.

La Fédération des Chasseurs du Nord réalise quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres bruns à partir d'Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IKA et des comptages de printemps aux responsables de territoires se fait lors de la réunion d'UGL et des commissions communales.

Les Indices Kilométriques d'Abondance :



## Les prélèvements à la chasse :



La restitution des indicateurs de suivi aux responsables de territoires se fait lors de la réunion d'UGL et des commissions communales.

**PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2020-2026**  
**« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE**  
**DE L'UNITE DE GESTION DE LA PEVELE**  
**UGL 8**

**MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2020-2026**  
**« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE**  
**DE L'UNITE DE GESTION DE LA PEVELE – UGL8**

UGL 8



- L'unité de gestion UGL 8 regroupe tous les territoires de chasse des communes de :

Orchies, Bouvignies, Fiers en Escrebieux, Camphin en Pévèle, Gruson, Cysaing, Wannehain, Bourghelles, Cobrieux, Genech, Templeuve, Capelle en Pévèle, Mouchin, Nomain, Aix les Orchies, Saméon, Landas, Auchy les Orchies, Bersée, Mons en Pévèle, Tourmignies, Faumont, Beuvry la Forêt, Coutiches, Monchaux, Raimbeaucourt, Auby, Bachy, Louvil, Lauwin-Planque, Esquerchin et Cuincy.

## L'OBJECTIF DU PLAN DE GESTION DE L'UGL 8

- Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.
- L'objectif sur le territoire chassable de l'unité de gestion UGL 8 est de maintenir, voire développer les populations de lièvres bruns au-delà d'une moyenne sur l'unité de gestion de **50 lièvres** aux cent hectares en comptage de printemps.

- **MODALITE DE CHASSE :**

Ce territoire en Plan de Gestion lièvres maîtrise ses prélèvements par la chasse à travers les dispositions suivantes :

Ouverture de la chasse du lièvre : **Ouverture Générale.**

Fermeture de la chasse du lièvre : **1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

Le nombre de jours de chasse sur le territoire de l'unité de gestion sera limité à :

**5 jours pour les territoires ayant une attribution inférieure à 25 lièvres aux 100 hectares.**

**Pas de limitation pour les territoires ayant une attribution supérieure à 25 lièvres aux 100 hectares**

Dispositif de marquage de l'espèce : **Oui**

Période de modulation : **de l'ouverture générale au 1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

- **MODULATION DES JOURS DE CHASSE :**

Modulation sur déclaration des jours de chasse transmis à la FDC avant le 10 septembre de chaque année cynégétique. La demande sera accompagnée d'un plan au 1/25000.

Une seule modulation par territoire de chasse déclaré.

Pas de modulation possible pour les territoires de moins de 20 hectares d'un seul tenant ou moins de 5 ha de bois d'un seul tenant.

Pour les territoires ayant 5 jours de chasse, modulation possible entre l'ouverture générale et le 1<sup>er</sup> dimanche de décembre.

- **BILAN DES PRELEVEMENTS :**

Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 **avant le 10 mars.**

## INDICATEURS DE SUIVI DES POPULATIONS DE LIEVRES

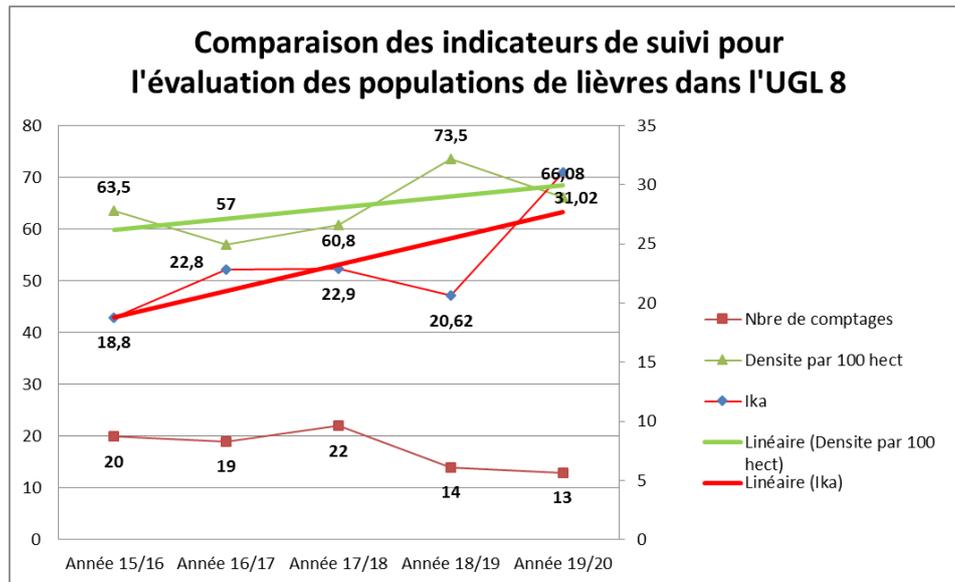
### Les comptages de printemps au sein de l'UGL 8 (en nombre de lièvres/100 hect) :

Commune	2015	2016	2017	2018	2019
Aix lez Orchies	72	80	82		84
Auchy les orchies			57	55	
Beuvry la Forêt	86.5	59	58	70	27
Bachy	47	41			
Bourghelles	47	41	68	71	72
Bouvignies	66	67	56	69	
Esquerchin	74	62	55	82	26
Orchies	73	68	36	57	45
Saméon	41	32	40		52
Mons en Pévèle	86	79	105	145	164
Mouchin	80	53	53		
Flers en Escrebieux	63	84	85	100	
Raimbeaucourt	53		62		
Faumont	73	52	58		
Nomain	111	64	93		76
Tourmignies		41	82	107	91
Templeuve	63		35		
Coutiches	81	88	89		
Gruson			72	76	
Genech	62	30	43,6	32	22
Moncheaux	44	62	36	78	82
Louvil		25	22	32	40
Landas	60	55	50	55	78
<b>Moyenne UGL8</b>	<b>66,44</b>	<b>57,00</b>	<b>60,80</b>	<b>73,50</b>	<b>66,08</b>

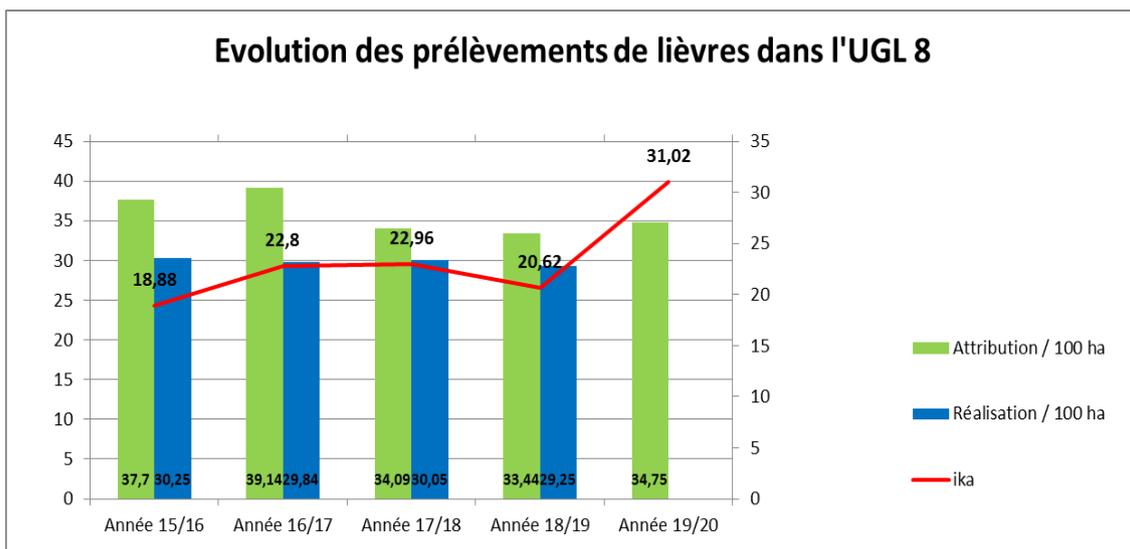
Les comptages de printemps sont réalisés au niveau local par les chasseurs qui transmettent leur résultat à la Fédération des Chasseurs du Nord afin de calculer les moyennes de l'UGL.

La Fédération des Chasseurs du Nord réalise quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres bruns à partir d'Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IKA et des comptages de printemps aux responsables de territoires se fait lors de la réunion d'UGL et des commissions communales.

## Les Indices Kilométriques d'Abondance :



## Les prélèvements à la chasse :



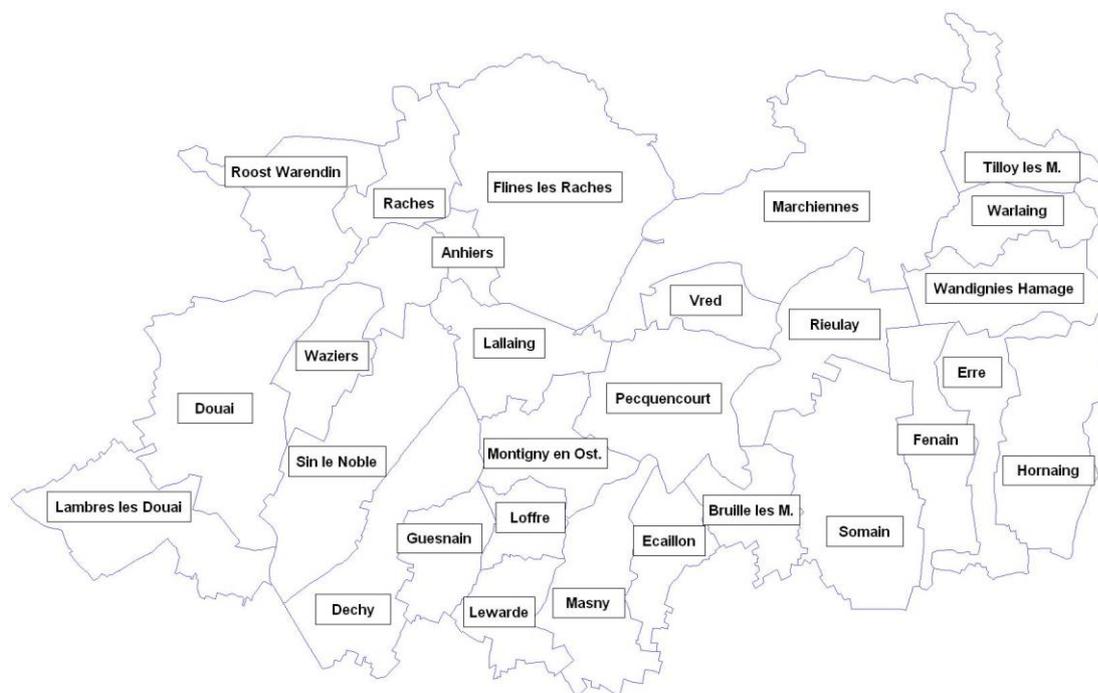
La restitution des indicateurs de suivi aux responsables de territoires se fait lors de la réunion d'UGL 8 et des commissions communales.

**PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2020-2026**  
**« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE**  
**DE L'UNITE DE GESTION DE LA PLAINE DE LA SCARPE**  
**ET DE L'ESCAUT**

**UGL 9**

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2020-2026  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DE LA PLAINE DE LA SCARPE ET DE L'ESCAUT – UGL 9

UGL 9



L'unité de gestion UGL 9 regroupe tous les territoires de chasse des communes de :

ANHIERS,BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES,DECHY,DOUAI,ECAILLON,ERRE,FENAIN,FLINES-LEZ-RACHES,GUESNAIN,HORNAING,LALLAING,LAMBRES-LEZ-DOUAI,LEWARDE,LOFFRE,MARCHIENNES,MASNY,MONTIGNY-EN-OSTREVENT,PECQUENCOURT,RACHES,RIEULAY,ROOST-WARENDIN,SIN-LE-NOBLE,SOMAIN,TILLOY-LEZ-MARCHIENNES,VRED,WANDIGNIES-HAMAGE,WARLAING,WAZIERS

## L'OBJECTIF DU PLAN DE GESTION DE L'UGL 9

- Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.
- L'objectif sur le territoire chassable de l'unité de gestion UGL 9 est de maintenir, voire développer les populations de lièvres bruns au-delà d'une moyenne sur l'unité de gestion de **20 lièvres** aux cent hectares en comptage de printemps.

- **MODALITE DE CHASSE :**

Ce territoire en Plan de Gestion lièvres maîtrise ses prélèvements par la chasse à travers les dispositions suivantes :

Ouverture de la chasse du lièvre : **Ouverture Générale.**

Fermeture de la chasse du lièvre : **1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

Le nombre de jours de chasse sur le territoire de l'unité de gestion sera limité à : **5 jours.**

Dispositif de marquage de l'espèce : **Oui**

Période de modulation : **de l'ouverture générale au 1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

- **MODULATION DES JOURS DE CHASSE :**

Modulation sur déclaration des jours de chasse transmis à la FDC avant le 10 septembre de chaque année cynégétique. La demande sera accompagnée d'un plan au 1/25000.

Une seule modulation par territoire de chasse déclaré.

Pas de modulation possible pour les territoires de moins de 20 hectares d'un seul tenant ou moins de 5 ha de bois d'un seul tenant.

- **BILAN DES PRELEVEMENTS :**

Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 **avant le 10 mars.**

## INDICATEURS DE SUIVI DES POPULATIONS DE LIEVRES

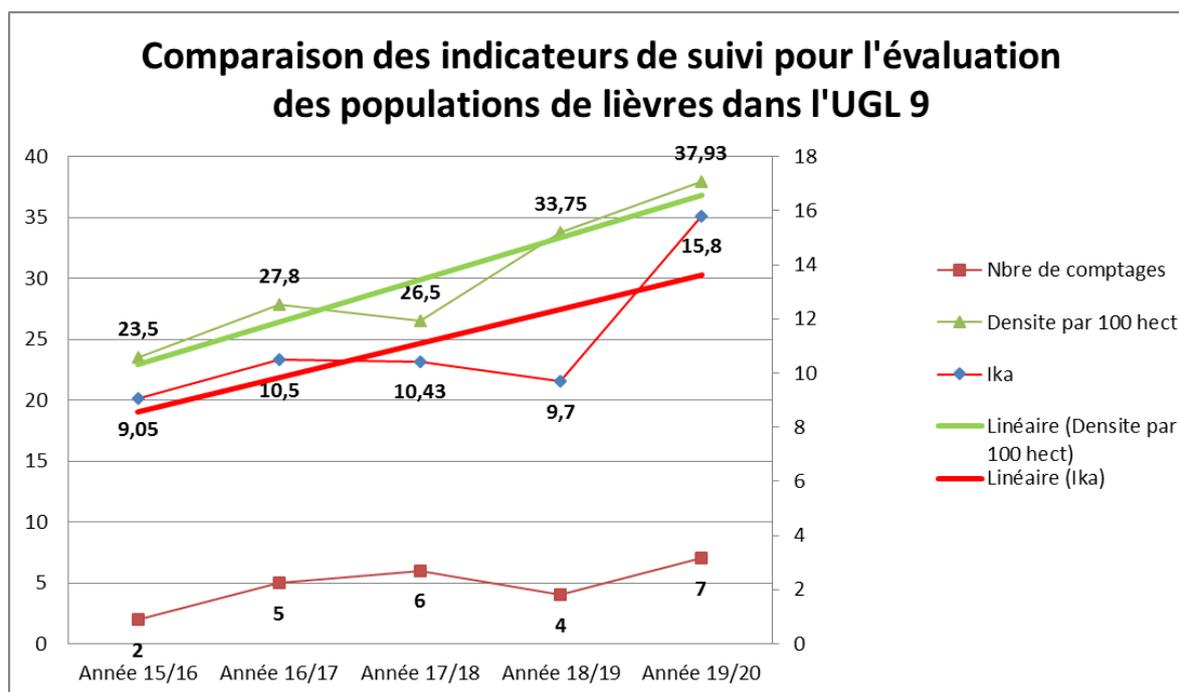
### Les comptages de printemps au sein de l'UGL 9 (en nombre de lièvres/100 hect) :

COMMUNES	2015	2016	2017	2018	2019
ECAILLON		29	19	31	13
ERRE		56			55
FENAIN	17	21	20	15	15
GUESNAIN			40		
HORNAING		20	33		63,5
MARCHIENNES	30		30		
MASNY				32	31
LAMBRES LEZ DOUAI				57	73
SOMAIN		13	17		15
<b>Moyenne aux 100 hec.</b>	<b>23,50</b>	<b>27,80</b>	<b>26,50</b>	<b>33,75</b>	<b>37,93</b>

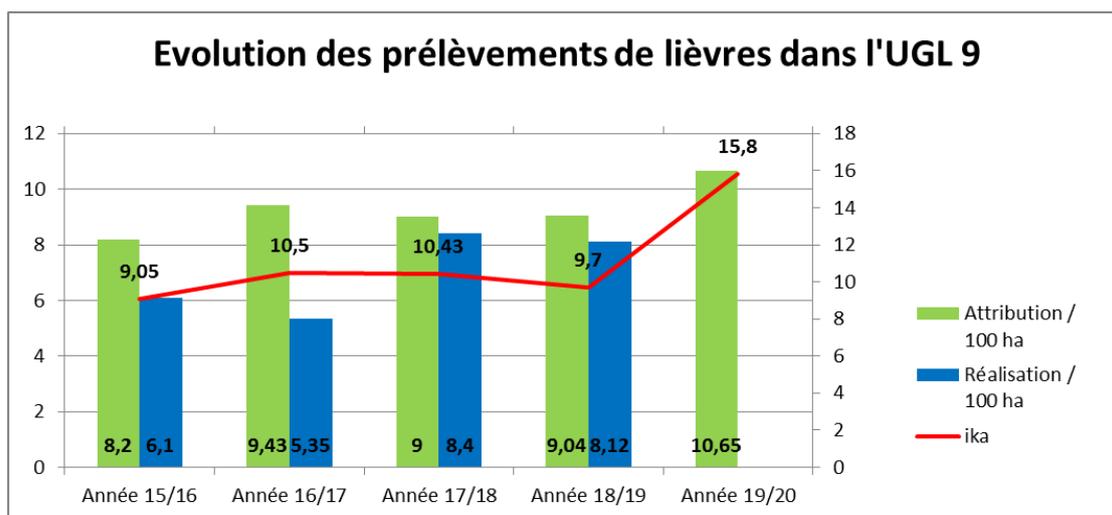
Les comptages de printemps sont réalisés au niveau local par les chasseurs qui transmettent leur résultat à la Fédération des Chasseurs du Nord afin de calculer les moyennes de l'UGL.

La Fédération des Chasseurs du Nord réalise quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres bruns à partir d'Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IKA et des comptages de printemps aux responsables de territoires se fait lors de la réunion d'UGL et des commissions communales.

### Les Indices Kilométriques d'Abondance :



## Les prélèvements à la chasse :



La restitution des indicateurs de suivi aux responsables de territoires se fait lors de la réunion d'UGL et des commissions communales.

PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2020-2026  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DE LA PLAINE DE LA SCARPE  
ET DE L'ESCAUT

UGL 10

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2020-2026  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DE LA PLAINE DE LA SCARPE ET DE L'ESCAUT – UGL 10

UGL 10



- L'unité de gestion UGL 10 regroupe tous les territoires de chasse des communes de :

ABSCON, ANZIN, AUBRY-DU- HAINAUT, BELLAING, BEUVRAGES, BOUSIGNIES, BRILLON, BRUAY-SUR- L'ESCAUT, BRUILLE-SAINT-AMAND, CHATEAU-L'ABBAYE, CONDE-SUR- L'ESCAUT, CRESPIN, DENAIN, ESCAUDAIN, ESCAUTPONT, FLINES-LES-MORTAGNE, FRESNES-SUR- ESCAUT, HASNON, HAVELUY, HELESMES, HERGNIES, LECELLES , LOURCHES, MAULDE, MILLONFOSSE, MOR TAGNE-DU-NORD, NIVELLE, ODOMEZ, ONNAING, PETITE- FORET, QUAROUBLE, QUIEVRECHAIN, RAISMES, ROSULT, RUMEGIES, SAINT-AMAND-LES-EAUX, SAINT- AYBERT, SAINT-SAULVE, SARS-ET-ROSIERES, THIVENCELLE, THUN-SAINT- AMAND, VALENCIENNES, VICQ, VIEUX-CONDE.

## L'OBJECTIF DU PLAN DE GESTION DE L'UGL 10

- Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.
- L'objectif sur le territoire chassable de l'unité de gestion UGL 10 est de maintenir, voire développer les populations de lièvres bruns au-delà d'une moyenne sur l'unité de gestion de **30 lièvres** aux cent hectares en comptage de printemps.

- **MODALITE DE CHASSE :**

Ce territoire en Plan de Gestion lièvres maîtrise ses prélèvements par la chasse à travers les dispositions suivantes :

Ouverture de la chasse du lièvre : **Ouverture Générale.**

Fermeture de la chasse du lièvre : **1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

Le nombre de jours de chasse sur le territoire de l'unité de gestion sera limité à : **5 jours.**

Dispositif de marquage de l'espèce : **Oui**

Période de modulation : **de l'ouverture générale au 1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

- **MODULATION DES JOURS DE CHASSE :**

Modulation sur déclaration des jours de chasse transmis à la FDC avant le 10 septembre de chaque année cynégétique. La demande sera accompagnée d'un plan au 1/25000.

Une seule modulation par territoire de chasse déclaré.

Pas de modulation possible pour les territoires de moins de 20 hectares d'un seul tenant ou moins de 5 ha de bois d'un seul tenant.

- **BILAN DES PRELEVEMENTS :**

Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 **avant le 10 mars.**

## INDICATEURS DE SUIVI DES POPULATIONS DE LIÈVRES

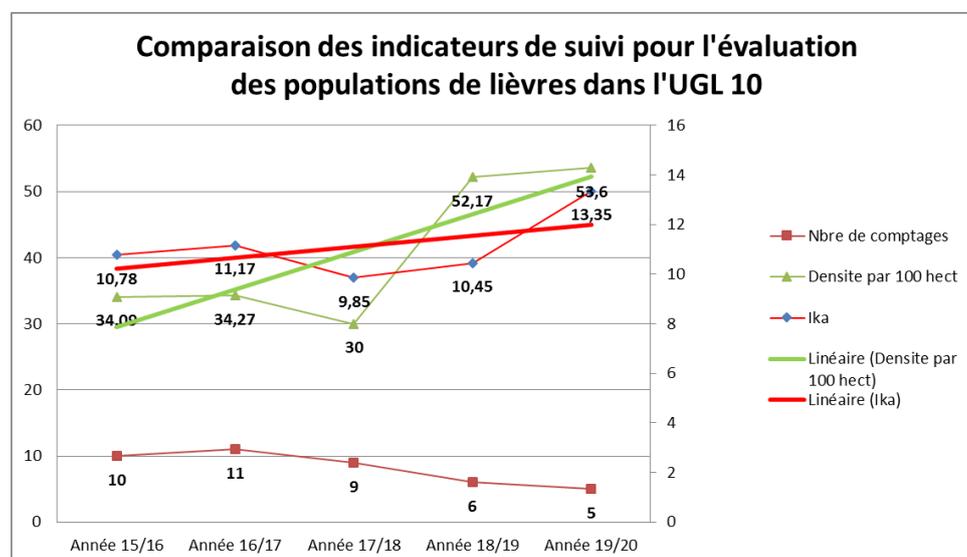
Les comptages de printemps au sein de l'UGL 10 (en nombre de lièvres/100 hect) :

NOM COMMUNE	2015	2016	2017	2018	2019
BELLAING	9	10			
ABSCON	25	45	37		
AUBRY DU HAINAUT	5	1			
BRILLON	33	36	37	35	86
FLINES-LES-MORTAGNE			5		
HAVELUY		19	28	21	14
LECELLES	45	72	79	80	
NIVELLE	10	13	13	12	14
ONNAING	46	45		108	140
QUAROUBLE	47	53	45	57	
QUIEVRECHAIN	56				
RUMEGIES			19		
SAINT-SAULVE	82	66			
WALLERS	17	17	7		14
<b>Moyenne par 100 hec</b>	<b>34,09</b>	<b>34,27</b>	<b>30,00</b>	<b>52,17</b>	<b>53,60</b>

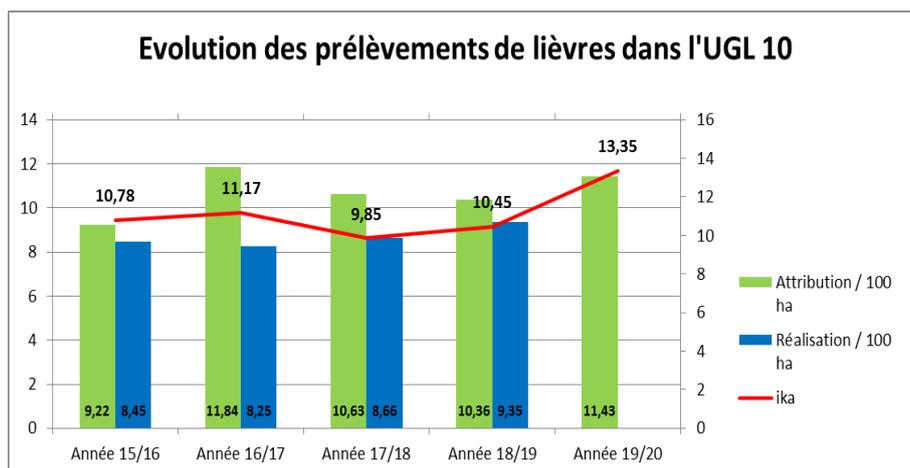
Les comptages de printemps sont réalisés au niveau local par les chasseurs qui transmettent leur résultat à la Fédération des Chasseurs du Nord afin de calculer les moyennes de l'UGL.

La Fédération des Chasseurs du Nord réalise quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres bruns à partir d'Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IKA et des comptages de printemps aux responsables de territoires se fait lors de la réunion d'UGL et des commissions communales.

Les Indices Kilométriques d'Abondance :



## Les prélèvements à la chasse :



La restitution des indicateurs de suivi aux responsables de territoires se fait lors de la réunion d'UGL et des commissions communales.

**PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2020-2026**

**« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DU HAINAUT**

**UGL 11**

# MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2020-2026

## « LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE DE L'UNITE DE GESTION DU HAINAUT – UGL 11

UGL 11



L'unité de gestion UGL 11 regroupe tous les territoires de chasse des communes de :

ARTRES,AULNOY-LEZ-VALENCIENNES,BELLIGNIES,BETTRECHIES,BRY,CURGIES,DOUCHY-LES-MINES,ESTREUX,ETH,FAMARS,GUSSIGNIES,HAULCHIN,HERIN,HON-HERGIES,HOUDAIN-LEZ-BAVAY,JENLAIN,LA FLAMENGRIE,LA SENTINELLE,MAING,MARESCHEs,MARLY,MONCHAUX-SUR-ECAILLON,OISY,PRESEAU,PROUVY,QUERENAING,ROMBIES-ET-MARCHIPONT,ROUVIGNIES,RUESNES,SAINT-WAAST,SAULTAIN,SEBOURG,SEPIMERIES,SOMMAING SUR ECAILLON,THIANT,TRITH-SAINT-LEGER,VERCHAIN-MAUGRE,VILLERS-POL,WAGNIES-LE-GRAND,WAGNIES-LE-PETIT,WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN

## L'OBJECTIF DU PLAN DE GESTION DE L'UGL 11

- Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.
- L'objectif sur le territoire chassable de l'unité de gestion UGL 11 est de maintenir, voire développer les populations de lièvres bruns au-delà d'une moyenne sur l'unité de gestion de **30 lièvres** aux cent hectares en comptage de printemps.

- **MODALITE DE CHASSE :**

Ce territoire en Plan de Gestion lièvres maîtrise ses prélèvements par la chasse à travers les dispositions suivantes :

Ouverture de la chasse du lièvre : **Ouverture Générale.**

Fermeture de la chasse du lièvre : **1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

Le nombre de jours de chasse sur le territoire de l'unité de gestion sera limité à : **5 jours.**

Dispositif de marquage de l'espèce : **Oui**

Période de modulation : **de l'ouverture générale au 1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

- **MODULATION DES JOURS DE CHASSE :**

Modulation sur déclaration des jours de chasse transmis à la FDC avant le 10 septembre de chaque année cynégétique. La demande sera accompagnée d'un plan au 1/25000.

Une seule modulation par territoire de chasse déclaré.

Pas de modulation possible pour les territoires de moins de 20 hectares d'un seul tenant ou moins de 5 ha de bois d'un seul tenant.

- **BILAN DES PRELEVEMENTS :**

Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 **avant le 10 mars.**

## INDICATEURS DE SUIVI DES POPULATIONS DE LIEVRES

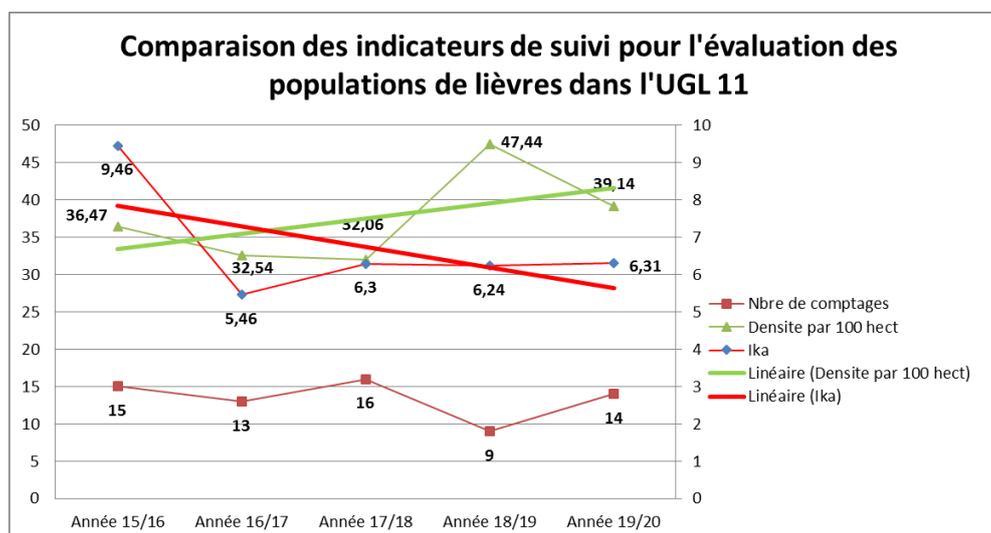
Les comptages de printemps au sein de l'UGL 11 (en nombre de lièvres/100 hect) :

COMMUNES	2015	2016	2017	2018	2019
ARTRES	45	39	24	53	36
AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	80	84	71	29	
ESTREUX	30		33	45	49
HOUDAIN LEZ VALENCIENNES				94	87
LA SENTINELLE	30	35	33	32	
MONCHEAUX SUR ECAILLON		38	30		
MAING	53	27	43	32	29
PRESEAU	30	2	7		38
QUERENAING	15	20	30		22
ROMBIES-ET-MARCHIPONT	25	31	30	43	27
SAULTAIN	24	24	27		34
SEBOURG	64	44	45	47	50
VERCHAIN-MAUGRE	15	18	22	52	20
WAGNIES LE GRAND	53		27		35
HERIN					40
HON-HERGIES	10				
JENLAIN	33	20	28		31
VILLERS POL			21		
ROUVIGNIES					50
RUESNES	40	41	42		
<b>Moyenne par 100 hect</b>	<b>36,47</b>	<b>32,54</b>	<b>32,06</b>	<b>47,44</b>	<b>39,14</b>

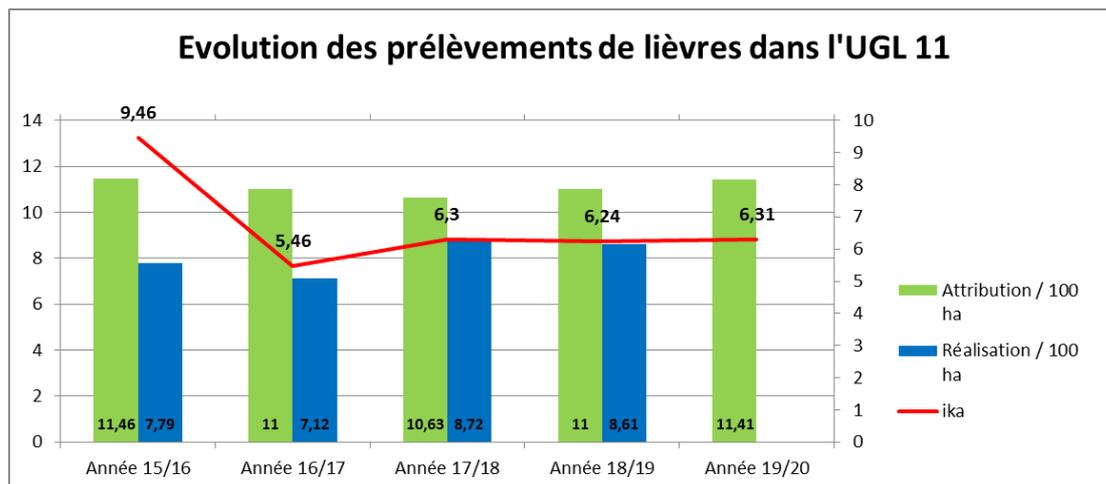
Les comptages de printemps sont réalisés au niveau local par les chasseurs qui transmettent leur résultat à la Fédération des Chasseurs du Nord afin de calculer les moyennes de l'UGL.

La Fédération des Chasseurs du Nord réalise quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres bruns à partir d'Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IKA et des comptages de printemps aux responsables de territoires se fait lors de la réunion d'UGL et des commissions communales.

### Les Indices Kilométriques d'Abondance :



## Les prélèvements à la chasse :



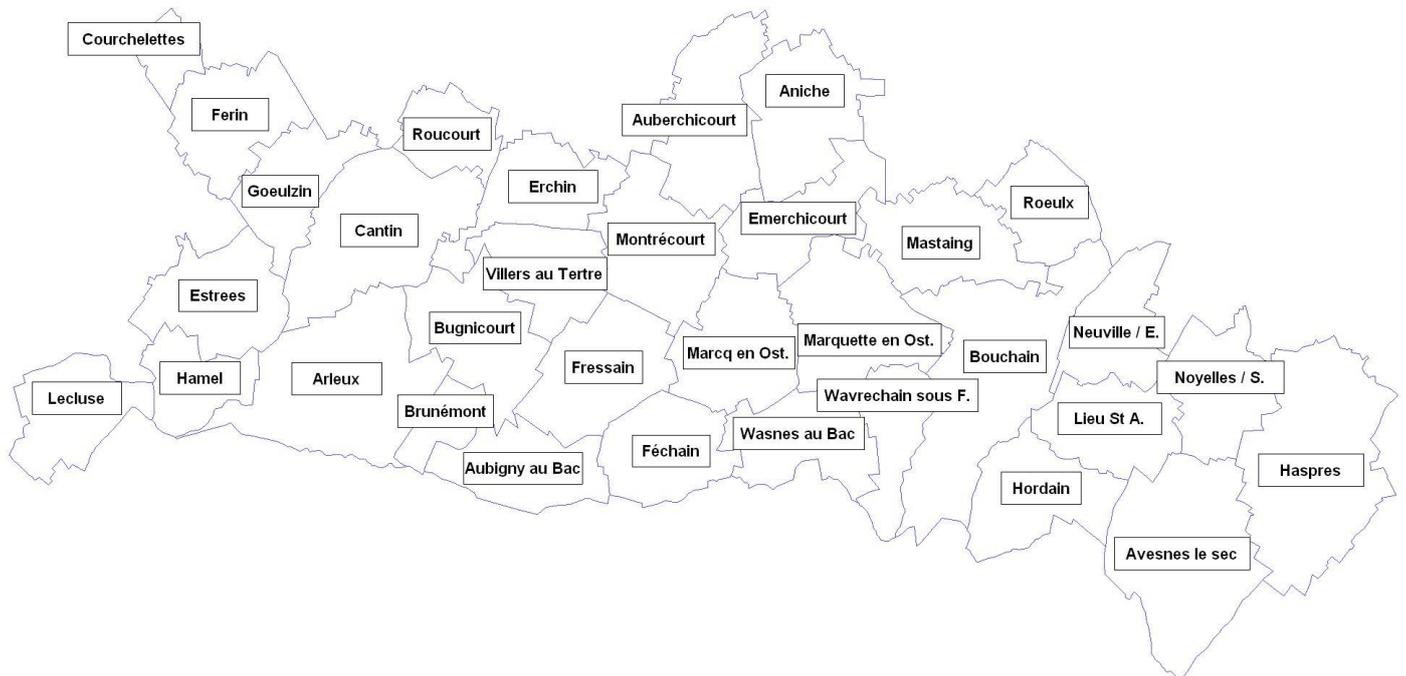
La restitution des indicateurs de suivi aux responsables de territoires se fait lors de la réunion d'UGL et des commissions communales.

**PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2020-2026**  
**« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE**  
**DE L'UNITE DE GESTION DU CAMBRESIS**  
**UGL 12**

# MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2020-2026

## « LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE DE L'UNITE DE GESTION DU CAMBRESIS – UGL 12

UGL 12



L'unité de gestion UGL 12 regroupe tous les territoires de chasse des communes de :

ANICHE,ARLEUX,AUBERCHICOURT,AUBIGNY-AU-BAC,AVESNES-LE-SEC,BOUCHAIN,BRUNEMONT,BUGNICOURT,CANTIN,COURCHELETTES,EMERCHICOURT,ERCHIN,ESTREES,FECHAIN,FERIN,FRESSAIN,GOEULZIN,HAMEL,HASPRES,HORDAIN, LECLUSE,LIEU-SAINT-AMAND,MARCQ-EN-OSTREVENT,MARQUETTE-EN-OSTREVANT,MASTAING,MONCHECOURT,NEUVILLE-SUR-ESCAUT, NOYELLES-SUR-SELLE,ROUCOURT,ROEULX,VILLERS-AU-TERTRE,WASNES-AU-BAC,WAVRECHAIN-SOUS-FAULX

## **L'OBJECTIF DU PLAN DE GESTION DE L'UGL 12**

- Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.
- L'objectif sur le territoire chassable de l'unité de gestion UGL 12 est de maintenir, voire développer les populations de lièvres bruns au-delà d'une moyenne sur l'unité de gestion de **35 lièvres** aux cent hectares en comptage de printemps.

- **MODALITE DE CHASSE :**

Ce territoire en Plan de Gestion lièvres maîtrise ses prélèvements par la chasse à travers les dispositions suivantes :

Ouverture de la chasse du lièvre : **Ouverture Générale.**

Fermeture de la chasse du lièvre : **1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

Le nombre de jours de chasse sur le territoire de l'unité de gestion sera limité à : **5 jours.**

Dispositif de marquage de l'espèce : **Oui**

Période de modulation : **de l'ouverture générale au 1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

- **MODULATION DES JOURS DE CHASSE :**

Modulation sur déclaration des jours de chasse transmis à la FDC avant le 10 septembre de chaque année cynégétique. La demande sera accompagnée d'un plan au 1/25000.

Une seule modulation par territoire de chasse déclaré.

Pas de modulation possible pour les territoires de moins de 20 hectares d'un seul tenant ou moins de 5 ha de bois d'un seul tenant.

- **BILAN DES PRELEVEMENTS :**

Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 **avant le 10 mars.**

## INDICATEURS DE SUIVI DES POPULATIONS DE LIEVRES

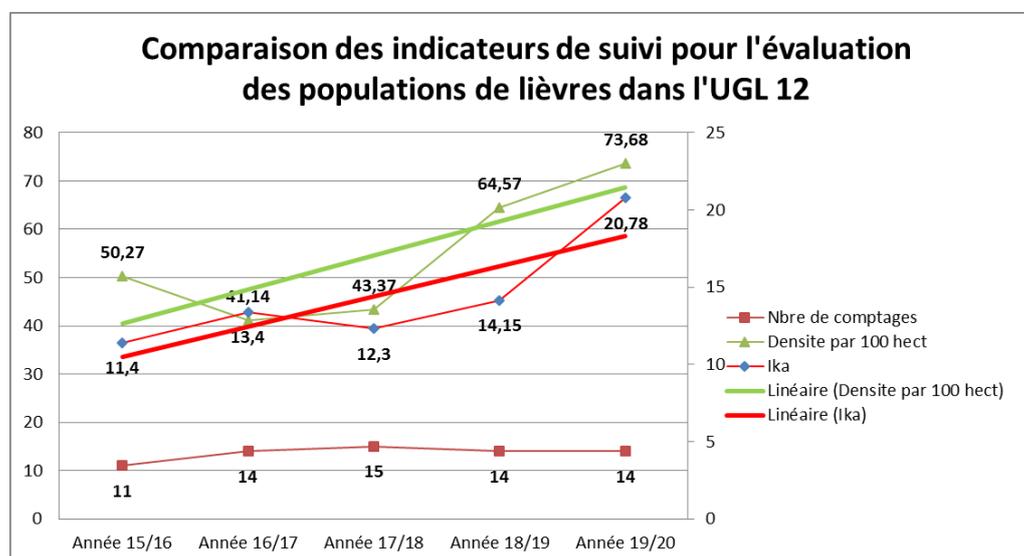
Les comptages de printemps au sein de l'UGL 12 (en nombre de lièvres/100 hect) :

COMMUNES	2015	2016	2017	2018	2019
ARLEUX	41	36	47	58	
ANICHE		18			
AUBERCHICOURT	40	54	25	46	70
AUBIGNY-AU-BAC		17	29	63	82
AVESNES LE SEC		7	23	32	7
BUGNICOURT				73	103
CANTIN	54			88	85
ERCHIN		20	23	68	
ESTREES	56	55	44	49	57
FECHAIN	51		44	60	75
FERIN	52	48	54	57	73
FRESSAIN	92	81	103	131	122
GOEULZIN				40	52
HAMEL	50	49	48	63	55,5
LIEU SAINT AMAND			12		
MARCQ-EN-OSTREVENT	78	57	54	90	82
MONCHECOURT	39	46	38,5	59	72
WASNES AU BAC		55	73		96
WAVRECHAIN-SOUS-FAULX	40	33	33		
<b>Moyenne aux 100 Hect</b>	<b>53,91</b>	<b>41,14</b>	<b>43,37</b>	<b>65,13</b>	<b>73,68</b>

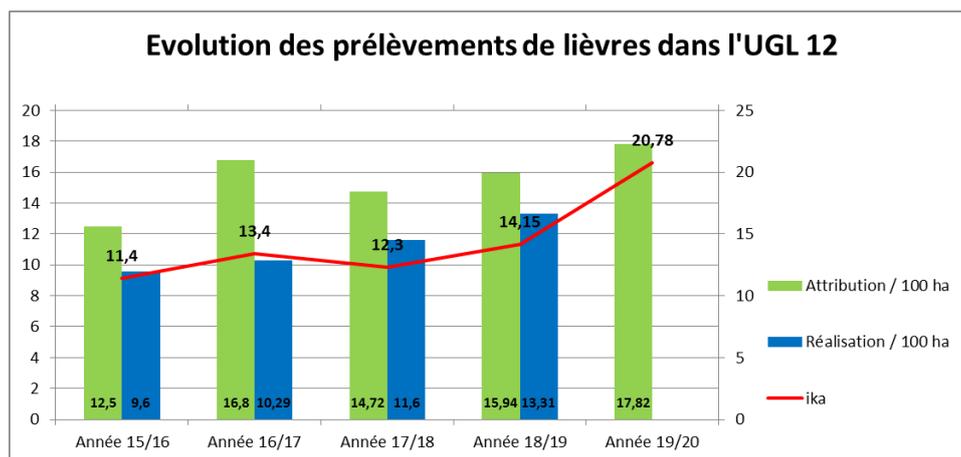
Les comptages de printemps sont réalisés au niveau local par les chasseurs qui transmettent leur résultat à la Fédération des Chasseurs du Nord afin de calculer les moyennes de l'UGL.

La Fédération des Chasseurs du Nord réalise quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres bruns à partir d'Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IKA et des comptages de printemps aux responsables de territoires se fait lors de la réunion d'UGL et des commissions communales.

### Les Indices Kilométriques d'Abondance :



## Les prélèvements à la chasse :



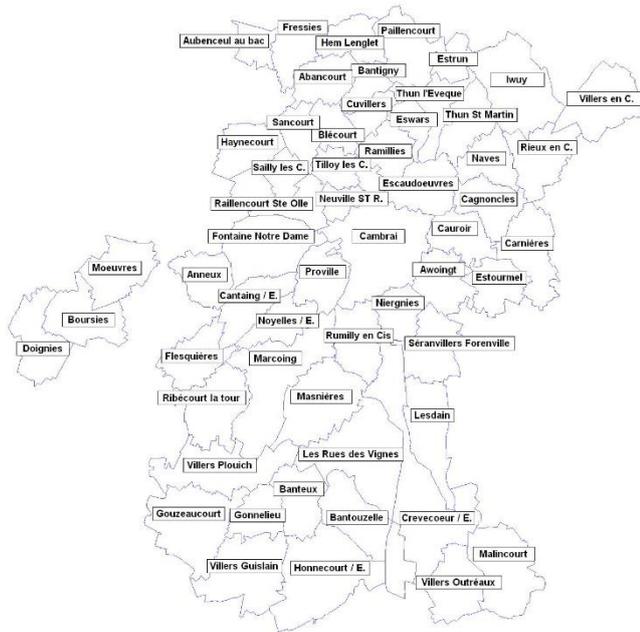
La restitution des indicateurs de suivi aux responsables de territoires se fait lors de la réunion d'UGL et des commissions communales.

**PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2020-2026**  
**« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE**  
**DE L'UNITE DE GESTION DU CAMBRESIS**

**UGL 13**

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2020-2026  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DU CAMBRESIS – UGL 13

UGL 13



- L'unité de gestion UGL 13 regroupe tous les territoires de chasse des communes de :

ABANCOURT, ANNEUX, AUBENCHEUL-AU-BAC, AWOINGT, BANTEUX, BANTOUELLE, BLECOURT, BOURSIES, CAGNONCLES, CAMBRAI, CANTAING-SUR-ESCAUT, CARNIERES, CAUROI, CREVECOEUR-SUR-L'ESCAUT, CUVILLERS, DOIGNIES, ESCAUDOEUVRES, ESTOURMEL, ETRUN, ESWARES, FLESQUIERES, FONTAINE-NOTRE-DAME, FRESSIES, GONNELIEU, GOUZEACOURT, HAYNECOURT, HEM-LENGLET, HONNECOURT-SUR-ESCAUT, IWUY, LES RUES-DES-VIGNES, LESDAIN, MALINCOURT, MARCOING, MASNIERES, MOEUVRES, NAVES, NEUVILLE-SAINT-REMY, NIERGNIES, NOYELLES-SUR-ESCAUT, PAILLENCOURT, PROVILLE, RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE, RAMILLIES, RIBECOURT-LA-TOUR, RIEUX-EN-CAMBRESIS, RUMILLY-EN-CAMBRESIS, SAILLY-LEZ-CAMBRAI, SANCOURT, SERANVILLERS-FORENVILLE, THUN-L'EVEQUE, THUN-SAINT-MARTIN, TILLOY-LEZ-CAMBRAI, VILLERS-EN-CAUCHIES, VILLERS-GUISLAIN, VILLERS-OUTREAU, VILLERS-PLOUICH

## **L'OBJECTIF DU PLAN DE GESTION DE L'UGL 13**

- Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.
- L'objectif sur le territoire chassable de l'unité de gestion UGL 13 est de maintenir, voire développer les populations de lièvres bruns au-delà d'une moyenne sur l'unité de gestion de **40 lièvres** aux cent hectares en comptage de printemps.

- **MODALITE DE CHASSE :**

Ce territoire en Plan de Gestion lièvres maîtrise ses prélèvements par la chasse à travers les dispositions suivantes :

Ouverture de la chasse du lièvre : **Ouverture Générale.**

Fermeture de la chasse du lièvre : **1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

Le nombre de jours de chasse sur le territoire de l'unité de gestion sera limité à : **5 jours.**

Dispositif de marquage de l'espèce : **Oui**

Période de modulation : **de l'ouverture générale au 1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

- **MODULATION DES JOURS DE CHASSE :**

Modulation sur déclaration des jours de chasse transmis à la FDC avant le 10 septembre de chaque année cynégétique. La demande sera accompagnée d'un plan au 1/25000.

Une seule modulation par territoire de chasse déclaré.

Pas de modulation possible pour les territoires de moins de 20 hectares d'un seul tenant ou moins de 5 ha de bois d'un seul tenant.

- **BILAN DES PRELEVEMENTS :**

Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 **avant le 10 mars.**

## INDICATEURS DE SUIVI DES POPULATIONS DE LIEVRES

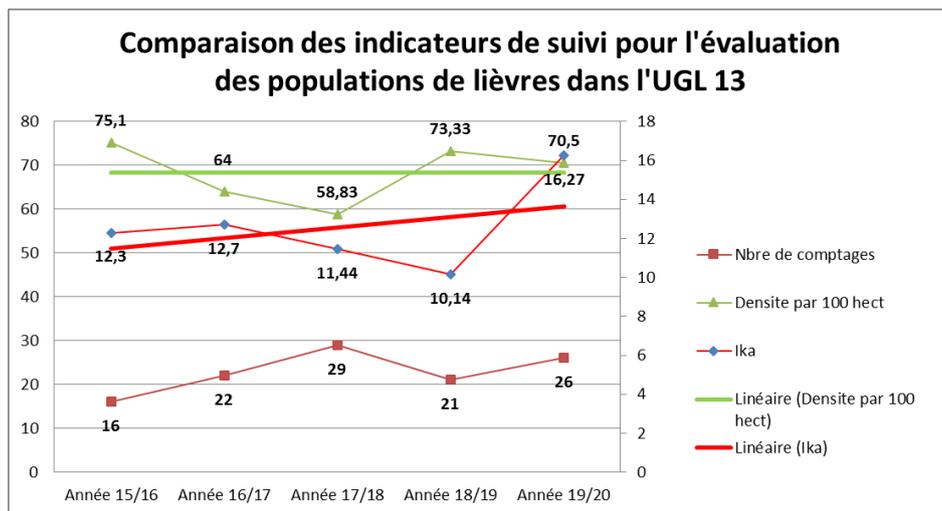
Les comptages de printemps au sein de l'UGL 13 (en nombre de lièvres/100 hect) :

NOM COMMUNE	2015	2016	2017	2018	2019
ABANCOURT			85	90	115
ANNEUX			52,5	43	
BLECOURT	102	64	54	53	81
BANTIGNY			70	65	73
CAMBRAI ST DRUON	59	69	104	96	93
CREVECOEUR		53	12		
DOIGNIES		86			
ESCAUDOEUVRES	63	55	35	55	40
ESTOURMEL	120				
ESTRUN			88		25
ESWARS	67	76	94	90	92
FRESSIES		64	67		180
GOUZEAUCOURT			16		
IWUY	72	60	61	39	40
MALINCOURT		83	76		72
MARCOING	30	41	22	38	41
MOEUVRES		40	34	40	45
MORENCHIES	104	108	104	103	105
NAVES	100	41	57	59	42
PAILLEN COURT	102	94	83	70	73
PROVILLE	51		21	58	38
RAILLEN COURT	26	34	34	46	50
RAMILLIES	104	108	81	108	75
RIEUX-EN-CAMBRESIS	95	66	74,5	70	50
RIBECOURT LA TOUR					58
RUMILLY-EN-CAMBRESIS	73	33	45		
SAILLY-LEZ-CAMBRAI				152	
SANCOURT		35	70	115	188
SERANVILLERS FORENVILLE	35	51	63	57	54
THUN ST MARTIN		56	42		30
VILLERS OUTREAUX		64	56		58
VILLERS EN CAUCHIES			23		32
THUN-L'EVEQUE		62	82	93	83
<b>Moyenne par 100 hectares</b>	<b>75,19</b>	<b>62,74</b>	<b>58,83</b>	<b>73,33</b>	<b>70,50</b>

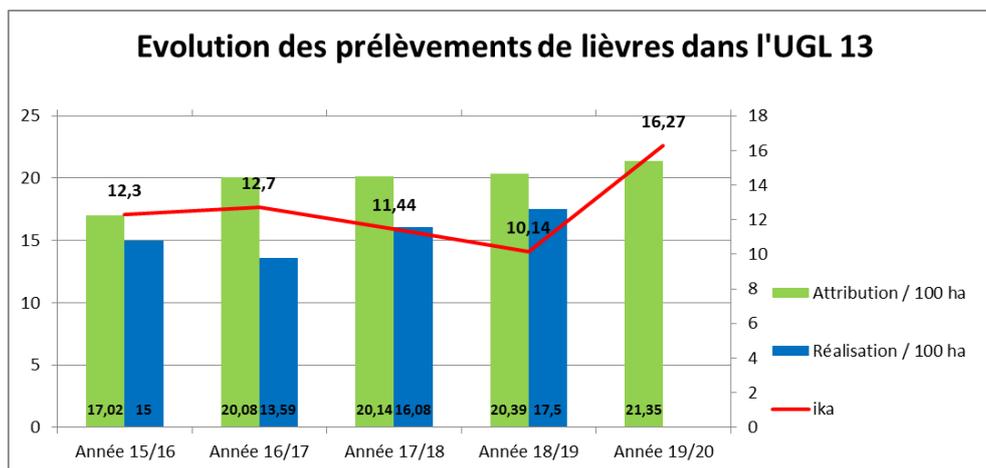
Les comptages de printemps sont réalisés au niveau local par les chasseurs qui transmettent leur résultat à la Fédération des Chasseurs du Nord afin de calculer les moyennes de l'UGL.

La Fédération des Chasseurs du Nord réalise quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres bruns à partir d'Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IKA et des comptages de printemps aux responsables de territoires se fait lors de la réunion d'UGL et des commissions communales.

## Les Indices Kilométriques d'Abondance :



## Les prélèvements à la chasse :

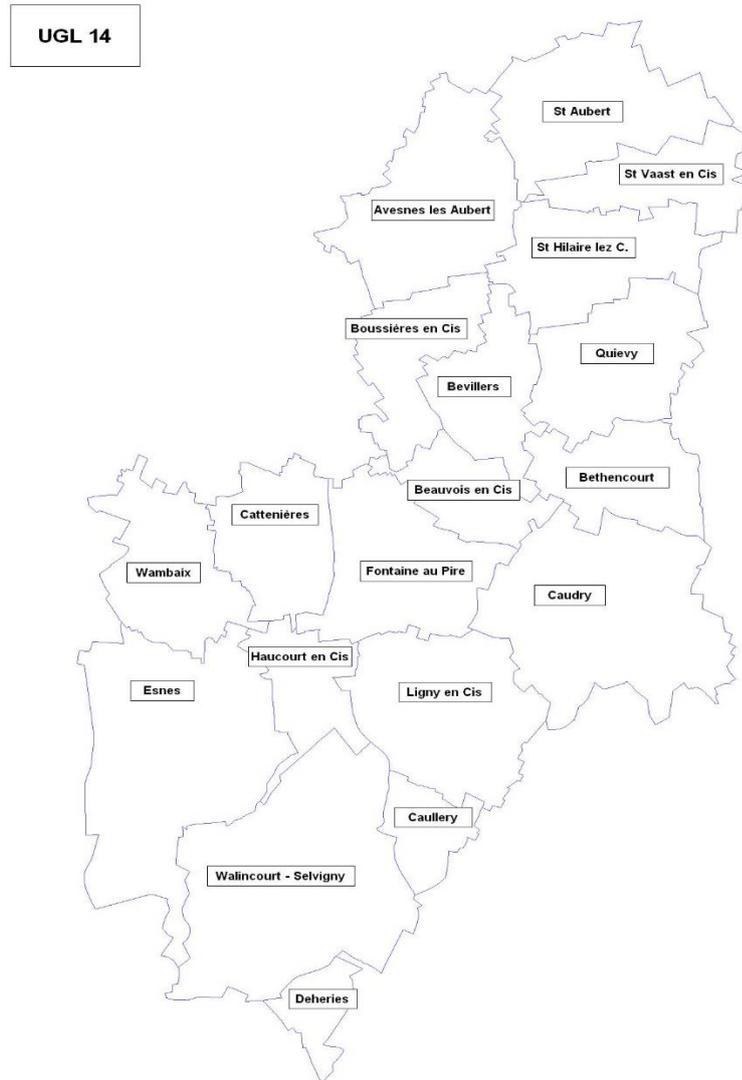


La restitution des indicateurs de suivi aux responsables de territoires se fait lors de la réunion d'UGL et des commissions communales.

**PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2020-2026 « LIEVRES  
BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DU CAMBRESIS  
UGL 14**

# MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2020-2026

## « LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE DE L'UNITE DE GESTION DU CAMBRESIS – UGL 14



L'unité de gestion UGL 14 regroupe tous les territoires de chasse des communes de :

AVESNES-LES-AUBERT, BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS, BETHENCOURT, BEVILLERS, BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS, CATTENIERES, CAUDRY, CAULLERY, DEHERIES, ESNES, FONTAINE-AU-PIRE, HAUCOURT-EN-CAMBRESIS, LIGNY-EN-CAMBRESIS, QUIEVY, SAINT-AUBERT, SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI, SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS, WALINCOURT-SELVIGNY, WAMBAIX

## L'OBJECTIF DU PLAN DE GESTION DE L'UGL 14

- Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.
- L'objectif sur le territoire chassable de l'unité de gestion UGL 14 est de maintenir, voire développer les populations de lièvres bruns au-delà d'une moyenne sur l'unité de gestion de **25 lièvres** aux cent hectares en comptage de printemps.

- **MODALITE DE CHASSE :**

Ce territoire en Plan de Gestion lièvres maîtrise ses prélèvements par la chasse à travers les dispositions suivantes :

Ouverture de la chasse du lièvre : **Ouverture Générale.**

Fermeture de la chasse du lièvre : **1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

Le nombre de jours de chasse sur le territoire de l'unité de gestion sera limité à : **5 jours.**

Dispositif de marquage de l'espèce : **Oui**

Période de modulation : **de l'ouverture générale au 1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

- **MODULATION DES JOURS DE CHASSE :**

Modulation sur déclaration des jours de chasse transmis à la FDC avant le 10 septembre de chaque année cynégétique. La demande sera accompagnée d'un plan au 1/25000.

Une seule modulation par territoire de chasse déclaré.

Pas de modulation possible pour les territoires de moins de 20 hectares d'un seul tenant ou moins de 5 ha de bois d'un seul tenant.

- **BILAN DES PRELEVEMENTS :**

Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 **avant le 10 mars.**

## INDICATEURS DE SUIVI DES POPULATIONS DE LIEVRES

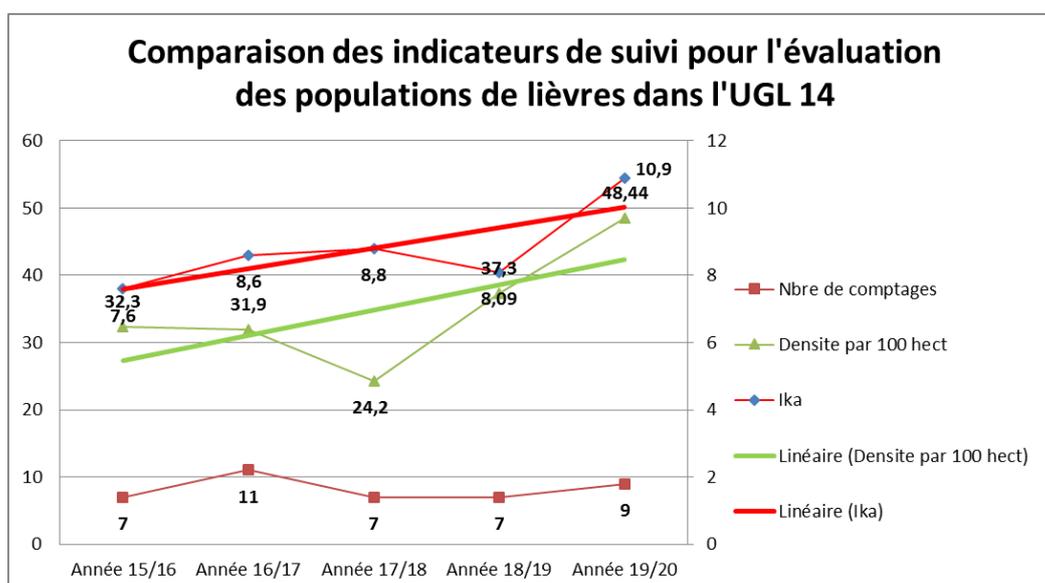
Les comptages de printemps au sein de l'UGL 14 (en nombre de lièvres/100 hect) :

COMMUNE	2015	2016	2017	2018	2019
AVESNES LES AUBERT	47	61		59	64
BETHENCOURT				22	
FONTAINE AU PIRE		35	26	35	
CATTENIERES		33			
CAULLERY		27			
HAUCOURT-EN-CAMBRESIS	24	26	15	16	12
SAINT HILAIRE	20	24	25		33
SAINT AUBERT	30	25	22	30	30
BOUSSIERES EN CIS	40	19	36		77
SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS	29	29	17	51	35
QUIEVY	36				82
WALINCOURT-SELVIGNY					21
LIGNY EN CAMBRESIS		36			
WAMBAIX		36	28,5	48	82
<b>Moyenne aux 100 Hect</b>	<b>32,29</b>	<b>31,91</b>	<b>24,21</b>	<b>37,29</b>	<b>48,44</b>

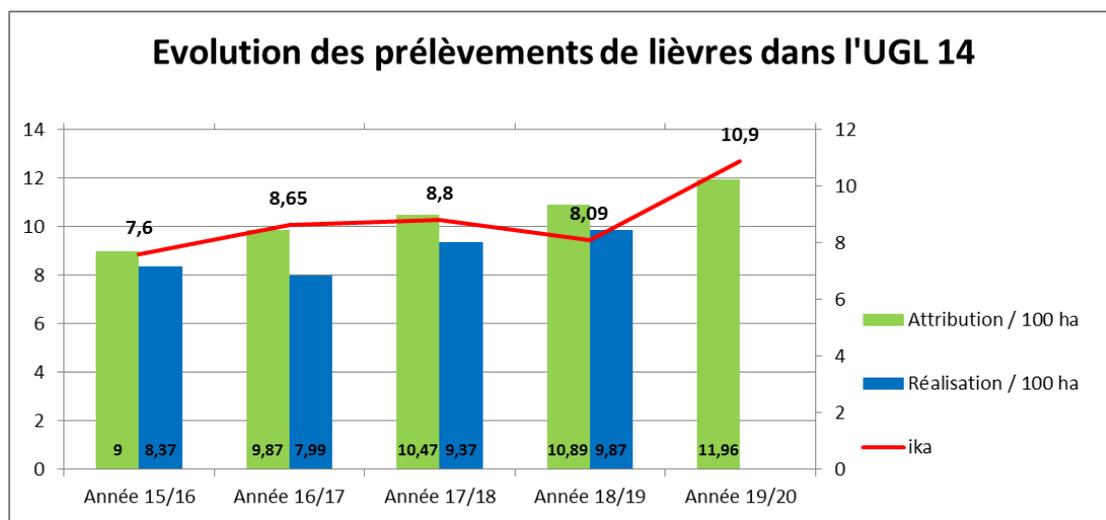
Les comptages de printemps sont réalisés au niveau local par les chasseurs qui transmettent leur résultat à la Fédération des Chasseurs du Nord afin de calculer les moyennes de l'UGL.

La Fédération des Chasseurs du Nord réalise quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres bruns à partir d'Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IKA et des comptages de printemps aux responsables de territoires se fait lors de la réunion d'UGL et des commissions communales.

Les Indices Kilométriques d'Abondance :



## Les prélèvements à la chasse :

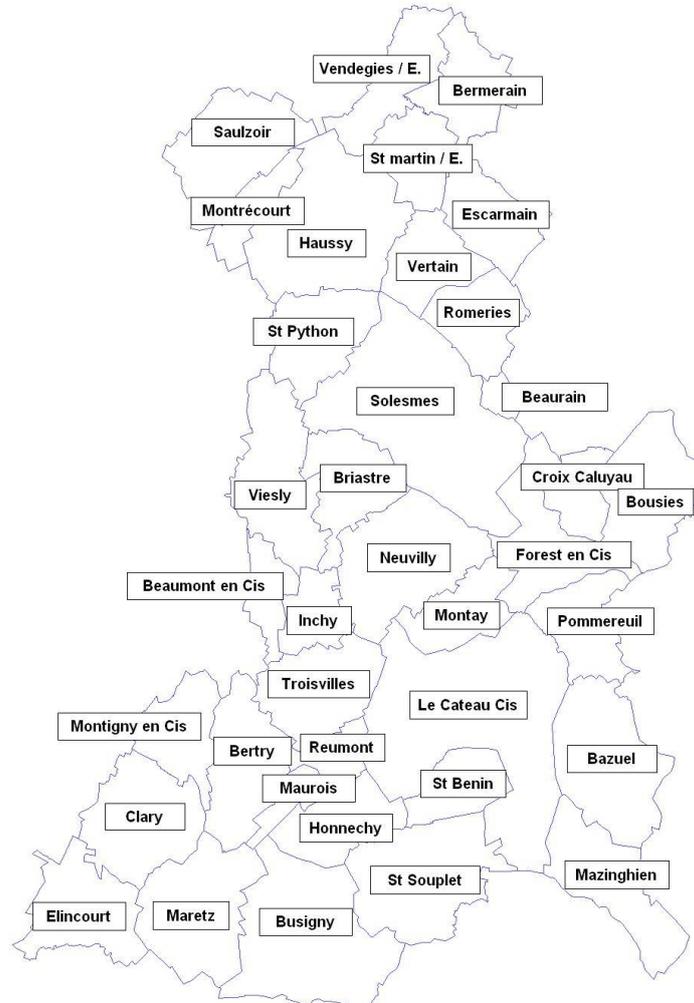


La restitution des indicateurs de suivi aux responsables de territoires se fait lors de la réunion d'UGL et des commissions communales.

**PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2020-2026  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DU HAINAUT  
UGL 15**

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2020-2026  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DU HAINAUT – UGL 15

UGL 15



L'unité de gestion UGL 15 regroupe tous les territoires de chasse des communes de :

BAZUEL, BEAUMONT-EN-CAMBRESIS, BEAURAIN, BERMERAIN, BERTRY, BOUSIES, BRIASTRE, BUSIGNY  
CLARY, CROIX-CALUYAU, ELINCOURT, ESCARMAIN, FOREST-EN- CAMBRESIS, HAUSSY, HONNECHY, INCHY, LE CATEAU-  
CAMBRESIS, MARETZ, MAUROIS, MAZINGHIEN, MONTAY, MONTIGNY-EN-  
CAMBRESIS, MONTRECOURT, NEUVILLY, POMMEREUIL, REUMONT, ROMERIES, SAINT-BENIN, SAINT-MARTIN-SUR-  
ECAILLON, SAINT-PYTHON, SAINT-SOUPLET, SAULZOIR, SOLESMES, TROISVILLES, VENDEGIES-SUR-  
ECAILLON, VERTAIN, VIESLY

## L'OBJECTIF DU PLAN DE GESTION DE L'UGL 15

- Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.
- L'objectif sur le territoire chassable de l'unité de gestion UGL 15 est de maintenir, voire développer les populations de lièvres bruns au-delà d'une moyenne sur l'unité de gestion de **20 lièvres** aux cent hectares en comptage de printemps.

- **MODALITE DE CHASSE :**

Ce territoire en Plan de Gestion lièvres maîtrise ses prélèvements par la chasse à travers les dispositions suivantes :

Ouverture de la chasse du lièvre : **Ouverture Générale.**

Fermeture de la chasse du lièvre : **1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

Le nombre de jours de chasse sur le territoire de l'unité de gestion sera limité à : **5 jours.**

Dispositif de marquage de l'espèce : **Oui**

Période de modulation : **de l'ouverture générale au 1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

- **MODULATION DES JOURS DE CHASSE :**

Modulation sur déclaration des jours de chasse transmis à la FDC avant le 10 septembre de chaque année cynégétique. La demande sera accompagnée d'un plan au 1/25000.

Une seule modulation par territoire de chasse déclaré.

Pas de modulation possible pour les territoires de moins de 20 hectares d'un seul tenant ou moins de 5 ha de bois d'un seul tenant.

- **BILAN DES PRELEVEMENTS :**

Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 **avant le 10 mars.**

## INDICATEURS DE SUIVI DES POPULATIONS DE LIEVRES

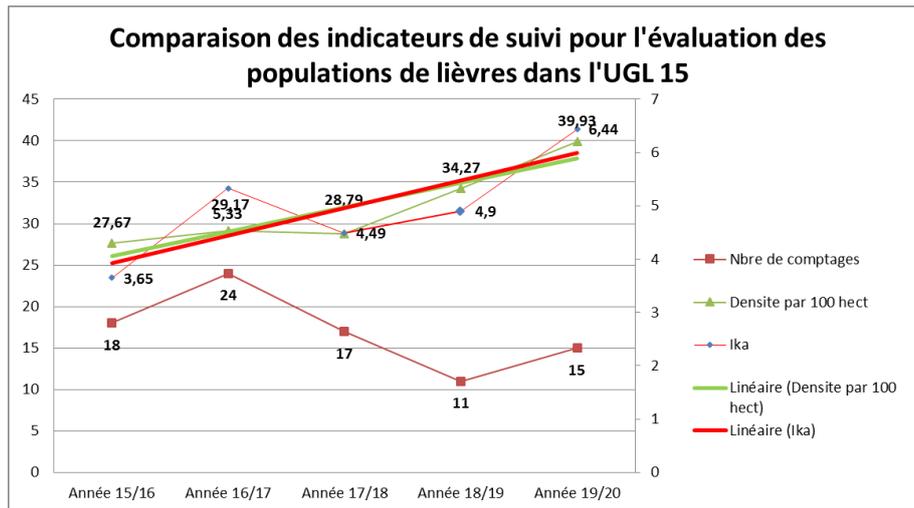
Les comptages de printemps au sein de l'UGL 15 (en nombre de lièvres/100 hect) :

COMMUNE	2015	2016	2017	2018	2019
BEURAIN	29	30	26		45
BAZUEL		17	12	17	20
BRIASTRE	45	32	36		
BUSIGNY	32	47			34
CLARY	37	63	63		54
CROIX-CALUYAU	19	30	22		45
ELINCOURT	35	33	53		57
FOREST-EN-CAMBRESIS	26	27			45
HAUSSY	17	13	17	21	31
LE CATEAU-CAMBRESIS	28	30			21
MARETZ	30			82	
MONTIGNY EN CAMBRESIS		43			
MONTRECOURT	20	24	25		
POMMEREUIL		17	21,5	23	24
SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON		18		23	
ROMERIES	25	26	28	29	
SAINT-PYTHON	22	28	14	29	32
SAULZOIR	14	22	25		
SAINT BENIN		24	36	32	28
SOLESMES	32	23	39	44	75
TROISVILLES		40			38
VENDEGIES-SUR-ECAILLON		17	11		
VIESLY	24				
BOUSIES	43	36	30	42	
NEUVILLY		31		35	
OVILLERS	20	29	31		50
<b>Moyenne aux 100 hect</b>	<b>27,67</b>	<b>29,17</b>	<b>28,79</b>	<b>34,27</b>	<b>39,93</b>

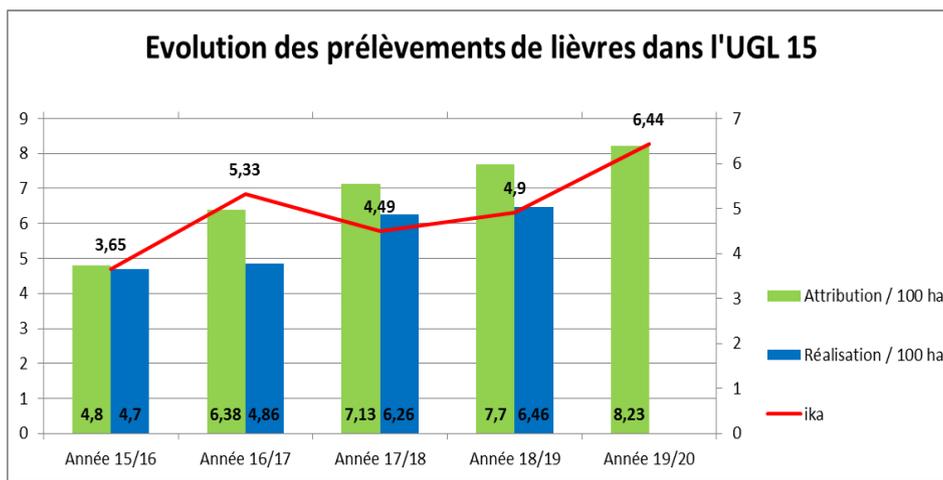
Les comptages de printemps sont réalisés au niveau local par les chasseurs qui transmettent leur résultat à la Fédération des Chasseurs du Nord afin de calculer les moyennes de l'UGL.

La Fédération des Chasseurs du Nord réalise quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres bruns à partir d'Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IKA et des comptages de printemps aux responsables de territoires se fait lors de la réunion d'UGL et des commissions communales.

## Les Indices Kilométriques d'Abondance :



## Les prélèvements à la chasse :

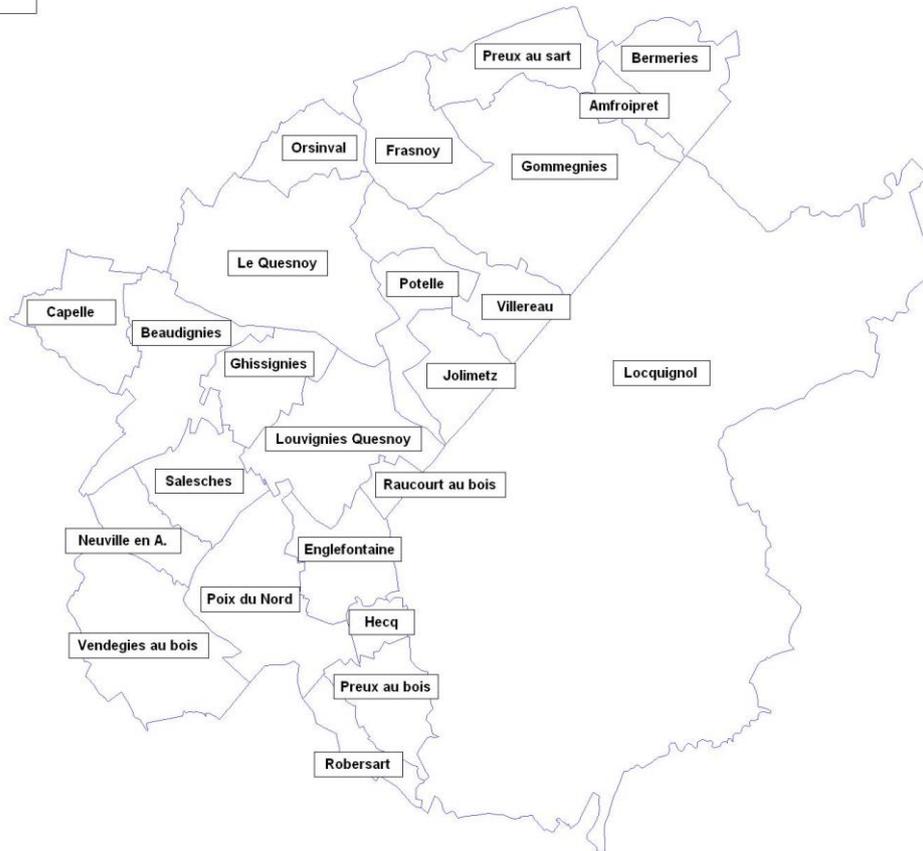


La restitution des indicateurs de suivi aux responsables de territoires se fait lors de la réunion d'UGL et des commissions communales.

**PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2020-2026**  
**« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE**  
**DE L'UNITE DE GESTION DU HAINAUT**  
**UGL 16**

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2020-2026  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DU HAINAUT – UGL 16

UGL 16



L'unité de gestion UGL 16 regroupe tous les territoires de chasse des communes de :

AMFROIPIRET, BEAUDIGNIES, BERMERIES, CAPELLE SUR  
ECAILLON, ENGLEFONTAINE, FRASNOY, GHISSIGNIES, GOMMEGNIES, HECQ, JOLIMETZ, LE  
QUESNOY, LOCQUIGNOL, LOUVIGNIES-QUESNOY, NEUVILLE-EN-AVESNOIS, ORSINVAL, POIX-DU-NORD, POTELLE, PREUX-  
AU-BOIS, PREUX-AU-SART, RAUCOURT-AU-BOIS, ROBERSART, SALESCHES, VENDEGIES-AU-BOIS, VILLEREAU.

## L'OBJECTIF DU PLAN DE GESTION DE L'UGL 16

- Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.
- L'objectif sur le territoire chassable de l'unité de gestion UGL 16 est de maintenir, voire développer les populations de lièvres bruns au-delà d'une moyenne sur l'unité de gestion de **20 lièvres** aux cent hectares en comptage de printemps.

- **MODALITE DE CHASSE :**

Ce territoire en Plan de Gestion lièvres maîtrise ses prélèvements par la chasse à travers les dispositions suivantes :

Ouverture de la chasse du lièvre : **Ouverture Générale.**

Fermeture de la chasse du lièvre : **1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

Le nombre de jours de chasse sur le territoire de l'unité de gestion sera limité à : **5 jours.**

Dispositif de marquage de l'espèce : **Oui**

Période de modulation : **de l'ouverture générale au 1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

- **MODULATION DES JOURS DE CHASSE :**

Modulation sur déclaration des jours de chasse transmis à la FDC avant le 10 septembre de chaque année cynégétique. La demande sera accompagnée d'un plan au 1/25000.

Une seule modulation par territoire de chasse déclaré.

Pas de modulation possible pour les territoires de moins de 20 hectares d'un seul tenant ou moins de 5 ha de bois d'un seul tenant.

- **BILAN DES PRELEVEMENTS :**

Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 **avant le 10 mars.**

## INDICATEURS DE SUIVI DES POPULATIONS DE LIEVRES

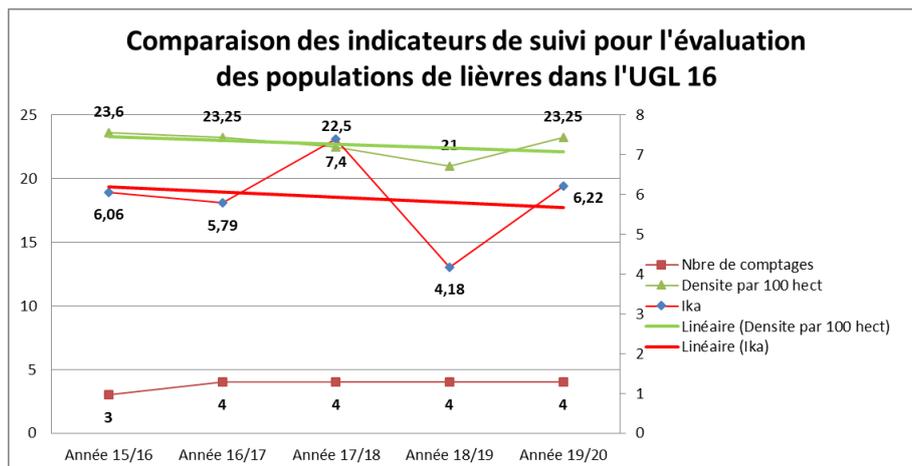
### Les comptages de printemps au sein de l'UGL 16 (en nombre de lièvres/100 hect) :

COMMUNE	2015	2016	2017	2018	2019
BEAUDIGNIES	29	36	26	25	33
ENGLEFONTAINE	30	13	12	17	22
POIX DU NORD		23	26	26	21
BERMERIES					17
VENDEGIES AU BOIS	12	21	26	16	
<b>Moyenne aux 100 hect</b>	<b>23,67</b>	<b>23,25</b>	<b>22,50</b>	<b>21,00</b>	<b>23,25</b>

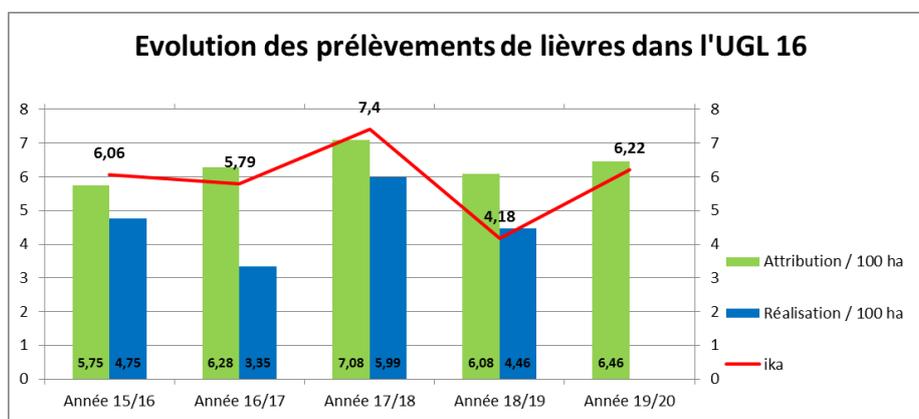
Les comptages de printemps sont réalisés au niveau local par les chasseurs qui transmettent leur résultat à la Fédération des Chasseurs du Nord afin de calculer les moyennes de l'UGL.

La Fédération des Chasseurs du Nord réalise quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres bruns à partir d'Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IKA et des comptages de printemps aux responsables de territoires se fait lors de la réunion d'UGL et des commissions communales.

### Les Indices Kilométriques d'Abondance :



### Les prélèvements à la chasse :

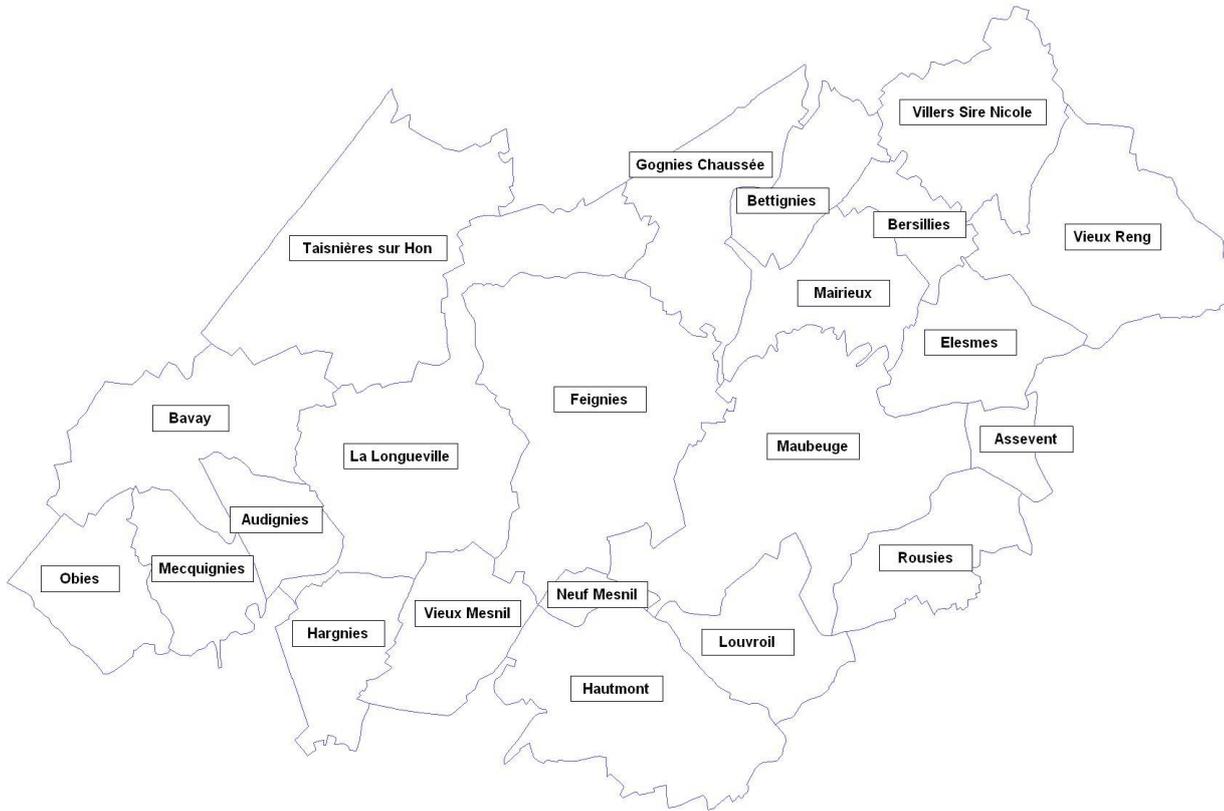


La restitution des indicateurs de suivi aux responsables de territoires se fait lors de la réunion d'UGL et des commissions communales.

**PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2020-2026**  
**« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE**  
**DE L'UNITE DE GESTION DU HAINAUT**  
**UGL 17**

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2020-2026  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITE DE GESTION DU HAINAUT – UGL 17

UGL 17



L'unité de gestion UGL 17 regroupe tous les territoires de chasse des communes de :

ASSEVENT,AUDIGNIES,BAVAY,BERSILLIES,BETTIGNIES,ELESMES,FEIGNIES,GOGNIES-CHAUSSEE,HARGNIES,HAUTMONT, LA LONGUEVILLE,LOUVROIL,MAIRIEUX,MAUBEUGE,MECQUIGNIES,NEUF-MESNIL,OBIES,ROUSIES,TAISNIERES-SUR-HON,VIEUX-MESNIL,VILLERS-SIRE-NICOLE,VIEUX RENG.

## L'OBJECTIF DU PLAN DE GESTION DE L'UGL 17

- Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.
- L'objectif sur le territoire chassable de l'unité de gestion UGL 17 est de maintenir, voire développer les populations de lièvres bruns au-delà d'une moyenne sur l'unité de gestion de **15 lièvres** aux cent hectares en comptage de printemps.

- **MODALITE DE CHASSE :**

Ce territoire en Plan de Gestion lièvres maîtrise ses prélèvements par la chasse à travers les dispositions suivantes :

Ouverture de la chasse du lièvre : **Ouverture Générale.**

Fermeture de la chasse du lièvre : **1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

Le nombre de jours de chasse sur le territoire de l'unité de gestion sera limité à : **5 jours.**

Dispositif de marquage de l'espèce : **Oui**

Période de modulation : **de l'ouverture générale au 1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

- **MODULATION DES JOURS DE CHASSE :**

Modulation sur déclaration des jours de chasse transmis à la FDC avant le 10 septembre de chaque année cynégétique. La demande sera accompagnée d'un plan au 1/25000.

Une seule modulation par territoire de chasse déclaré.

Pas de modulation possible pour les territoires de moins de 20 hectares d'un seul tenant ou moins de 5 ha de bois d'un seul tenant.

- **BILAN DES PRELEVEMENTS :**

Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 **avant le 10 mars.**

## INDICATEURS DE SUIVI DES POPULATIONS DE LIEVRES

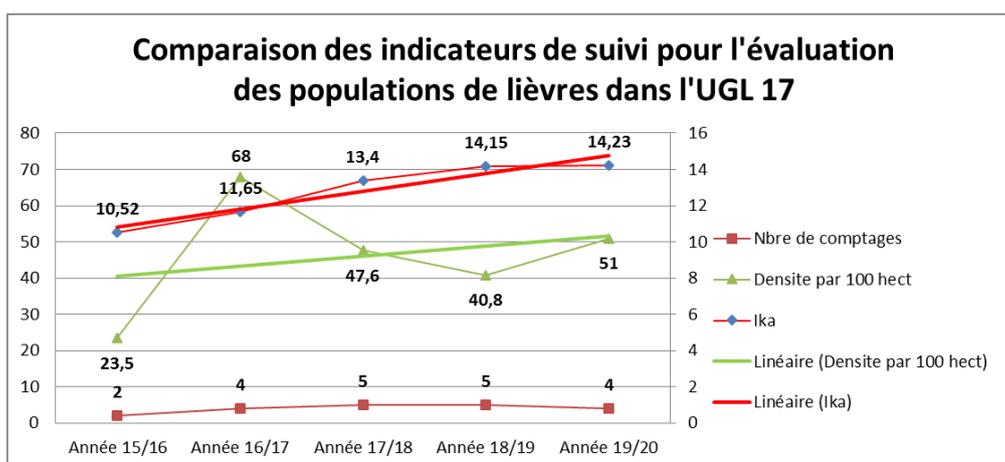
### Les comptages de printemps au sein de l'UGL 17 (en nombre de lièvres/100 hect) :

COMMUNE	2015	2016	2017	2018	2019
VILLERS SIRE NICOLE	68	17	50	25	
MECQUIGNIES	26	36	38	28	57
MAUBEUGE			50	50	41
FEIGNIES		13	20	31	36
ELESMES		70	80	70	70
<b>Moyenne aux 100 hect</b>	<b>47,00</b>	<b>34,00</b>	<b>47,60</b>	<b>40,80</b>	<b>51,00</b>

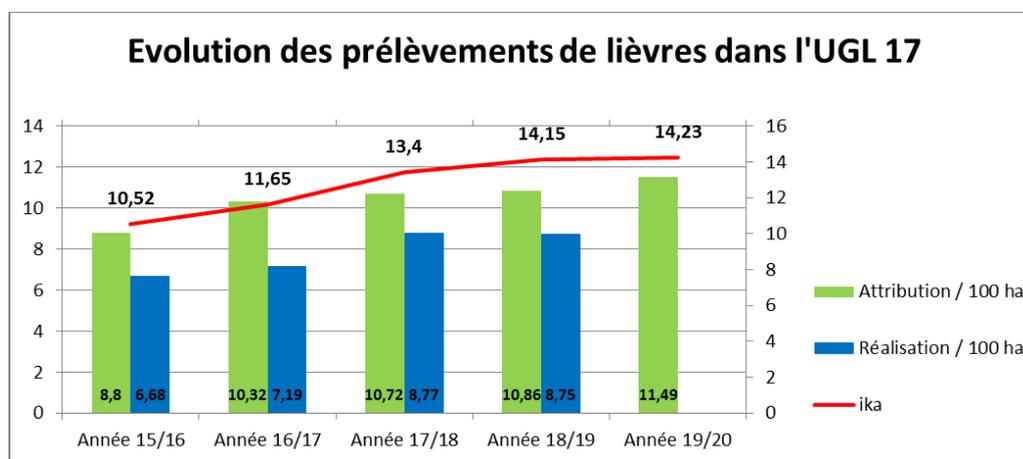
Les comptages de printemps sont réalisés au niveau local par les chasseurs qui transmettent leur résultat à la Fédération des Chasseurs du Nord afin de calculer les moyennes de l'UGL.

La Fédération des Chasseurs du Nord réalise quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres bruns à partir d'Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IKA et des comptages de printemps aux responsables de territoires se fait lors de la réunion d'UGL et des commissions communales.

### Les Indices Kilométriques d'Abondance :



### Les prélèvements à la chasse :

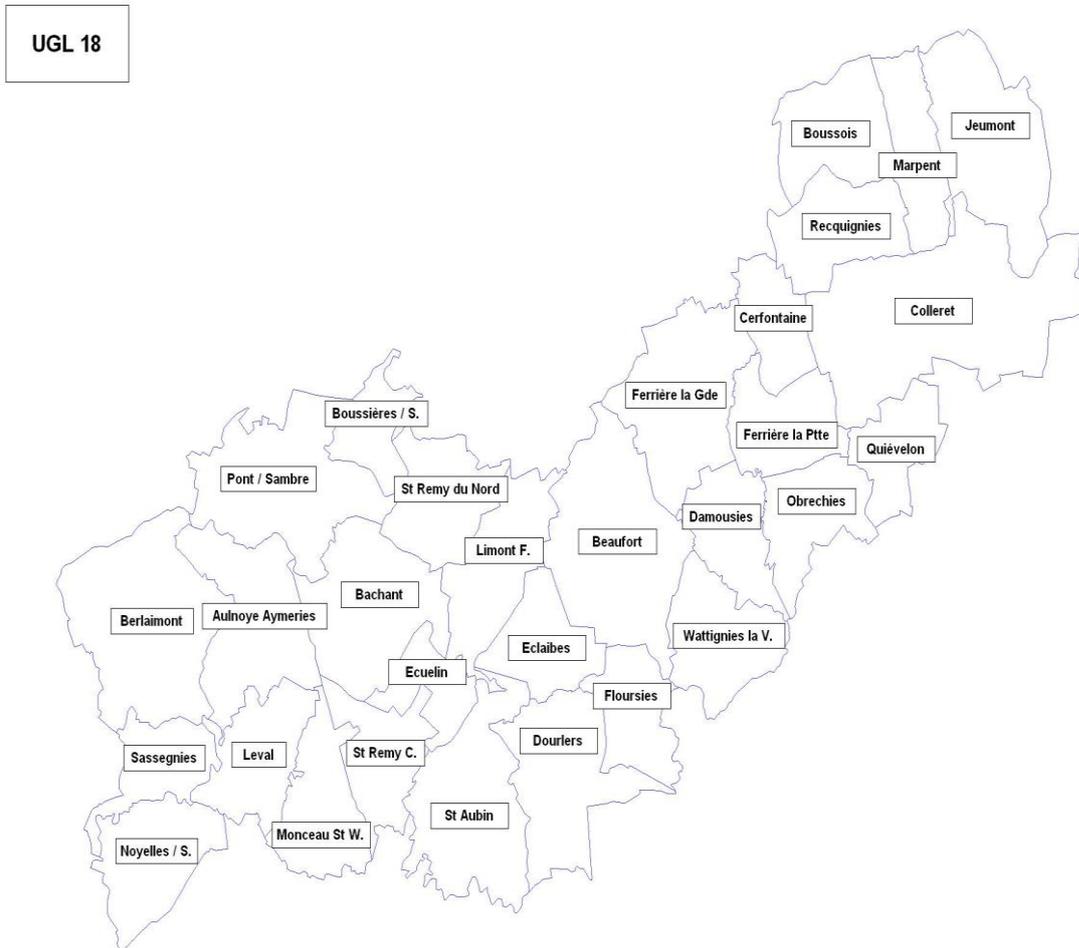


La restitution des indicateurs de suivi aux responsables de territoires se fait lors de la réunion d'UGL et des commissions communales.

**PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2020 -2026**  
**« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE**  
**DE L'UNITE DE GESTION DU HAINAUT**

**UGL 18**

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2020-2026  
« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE  
DE L'UNITÉ DE GESTION DU HAINAUT – UGL 18



L'unité de gestion UGL 18 regroupe tous les territoires de chasse des communes de :

AULNOYE-AYMERIES, BACHANT, BEAUFORT, BERLAIMONT, BOUSSIERES-SUR-SAMBRE, BOUSSOIS, CERFONTAINE, COLLERET, DAMOUSIES, DOURLERS, ECLAIBES, ECUELIN, FERRIERE-LA-GRANDE, FERRIERE-LA-PETITE, FLOURSIES, JEUMONT, LEVAL, LIMONT-FONTAINE, MARPENT, MONCEAU-SAINT-WAAST, NOYELLES-SUR-SAMBRE, OBRECHIES, PONT-SUR-SAMBRE, QUIEVELON, RECQUIGNIES, SAINT-AUBIN, SAINT-REMY-CHAUSSEE, SAINT-REMY-DU-NORD, SASSEGNIES, WATTIGNIES-LA-VICTOIRE

## **L'OBJECTIF DU PLAN DE GESTION DE L'UGL 18**

- Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.
- L'objectif sur le territoire chassable de l'unité de gestion UGL 18 est de maintenir, voire développer les populations de lièvres bruns au-delà d'une moyenne sur l'unité de gestion de **15 lièvres** aux cent hectares en comptage de printemps.

- **MODALITE DE CHASSE :**

Ce territoire en Plan de Gestion lièvres maîtrise ses prélèvements par la chasse à travers les dispositions suivantes :

Ouverture de la chasse du lièvre : **Ouverture Générale.**

Fermeture de la chasse du lièvre : **1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

Le nombre de jours de chasse sur le territoire de l'unité de gestion sera limité à : **5 jours.**

Dispositif de marquage de l'espèce : **Oui**

Période de modulation : **de l'ouverture générale au 1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

- **MODULATION DES JOURS DE CHASSE :**

Modulation sur déclaration des jours de chasse transmis à la FDC avant le 10 septembre de chaque année cynégétique. La demande sera accompagnée d'un plan au 1/25000.

Une seule modulation par territoire de chasse déclaré.

Pas de modulation possible pour les territoires de moins de 20 hectares d'un seul tenant ou moins de 5 ha de bois d'un seul tenant.

- **BILAN DES PRELEVEMENTS :**

Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 **avant le 10 mars.**

## INDICATEURS DE SUIVI DES POPULATIONS DE LIEVRES

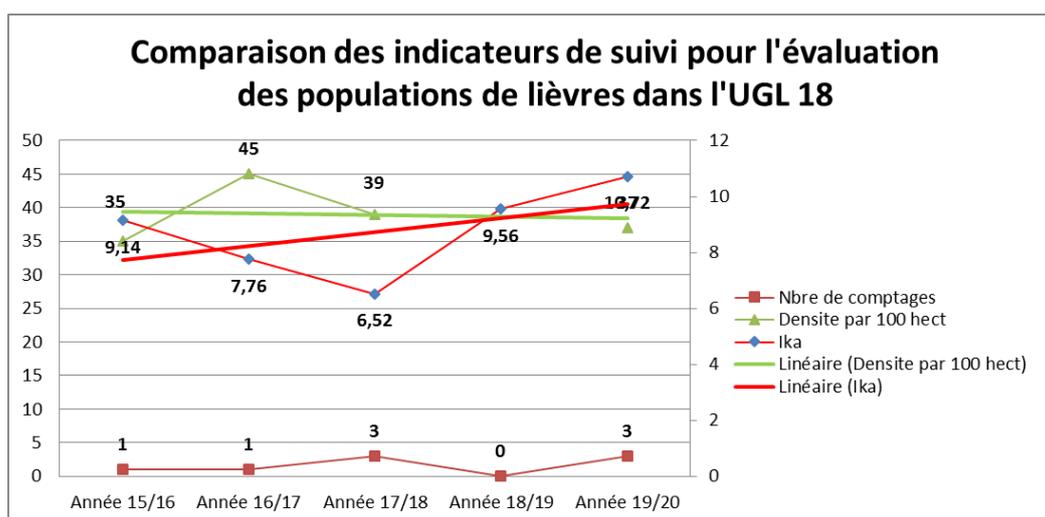
### Les comptages de printemps au sein de l'UGL 18 (en nombre de lièvres/100 hect) :

COMMUNE	2015	2016	2017	2018	2019
NOYELLE SUR SAMBRE			20		30
BERLAIMONT			37		36
BOUSSOIS	35	45	60		45
<b>Moyenne aux 100 hect</b>	<b>35,00</b>	<b>45,00</b>	<b>39,00</b>		<b>37,00</b>

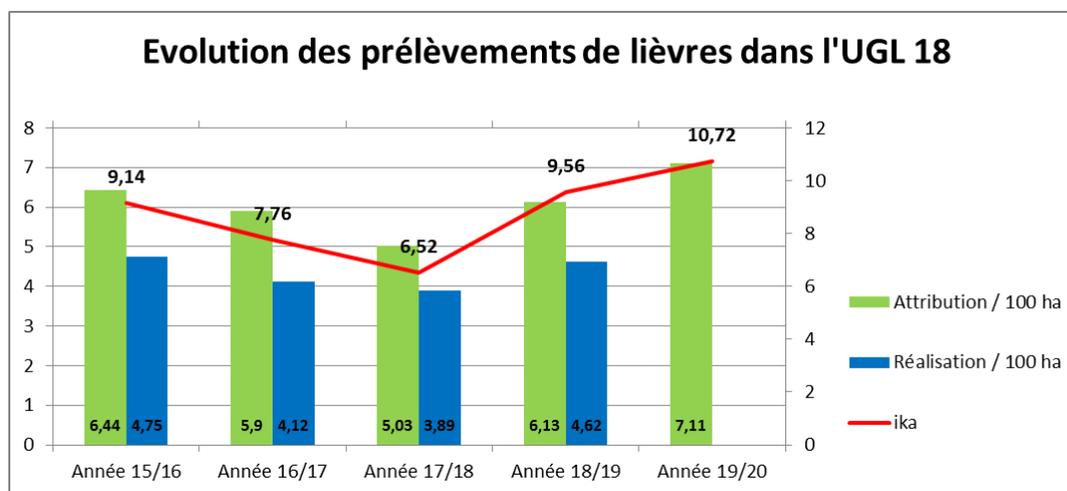
Les comptages de printemps sont réalisés au niveau local par les chasseurs qui transmettent leur résultat à la Fédération des Chasseurs du Nord afin de calculer les moyennes de l'UGL.

La Fédération des Chasseurs du Nord réalise quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres bruns à partir d'Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IKA et des comptages de printemps aux responsables de territoires se fait lors de la réunion d'UGL et des commissions communales.

### Les Indices Kilométriques d'Abondance :



### Les prélèvements à la chasse :



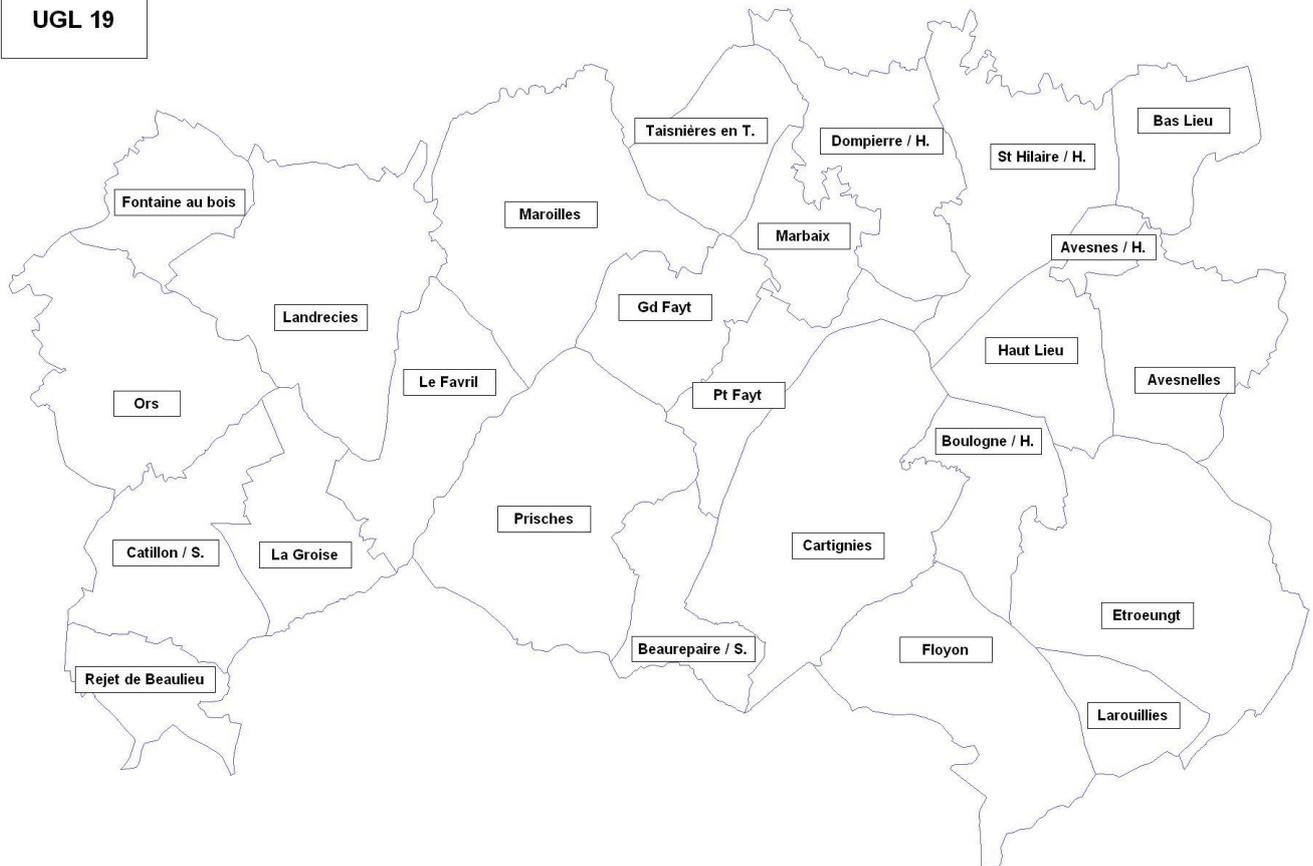
La restitution des indicateurs de suivi aux responsables de territoires se fait lors de la réunion d'UGL et des commissions communales.

**PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2020-2026**  
**« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE**  
**DE L'UNITE DE GESTION DE THIERACHE**  
**UGL 19**

# MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2020-2026

## « LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE DE L'UNITÉ DE GESTION DE THIERACHE– UGL 19

UGL 19



L'unité de gestion UGL 19 regroupe tous les territoires de chasse des communes de :

AVESNELLES,AVESNES-SUR-HELPE,BAS-LIEU,BEAUREPAIRE-SUR-SAMBRE,BOULOGNE-SUR-HELPE,CARTIGNIES,CATILLON-SUR-SAMBRE,DOMPIERRE-SUR-HELPE,ETROEUNGT,FLOYON,FONTAINE-AU-BOIS,GRAND-FAYT,HAUT-LIEU,LA GROISE,LANDRECIES,LAROUILLIES,LE FAVRIL,MARBAIX,MAROILLES,ORS,PETIT-FAYT,PRISCHES,REJET-DE-BEAULIEU,SAINT-HILAIRE-SUR-HELPE,TAISNIERES-EN-THIERACHE

## L'OBJECTIF DU PLAN DE GESTION DE L'UGL 19

- Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.
- L'objectif sur le territoire chassable de l'unité de gestion UGL 19 est de maintenir, voire développer les populations de lièvres bruns au-delà d'une moyenne sur l'unité de gestion de **15 lièvres** aux cent hectares en comptage de printemps.

- **MODALITE DE CHASSE :**

Ce territoire en Plan de Gestion lièvres maîtrise ses prélèvements par la chasse à travers les dispositions suivantes :

Ouverture de la chasse du lièvre : **Ouverture Générale.**

Fermeture de la chasse du lièvre : **1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

Le nombre de jours de chasse sur le territoire de l'unité de gestion sera limité à : **5 jours.**

Dispositif de marquage de l'espèce : **Oui**

Période de modulation : **de l'ouverture générale au 1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

- **MODULATION DES JOURS DE CHASSE :**

Modulation sur déclaration des jours de chasse transmis à la FDC avant le 10 septembre de chaque année cynégétique. La demande sera accompagnée d'un plan au 1/25000.

Une seule modulation par territoire de chasse déclaré.

Pas de modulation possible pour les territoires de moins de 20 hectares d'un seul tenant ou moins de 5 ha de bois d'un seul tenant.

- **BILAN DES PRELEVEMENTS :**

Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 **avant le 10 mars.**

## INDICATEURS DE SUIVI DES POPULATIONS DE LIÈVRES

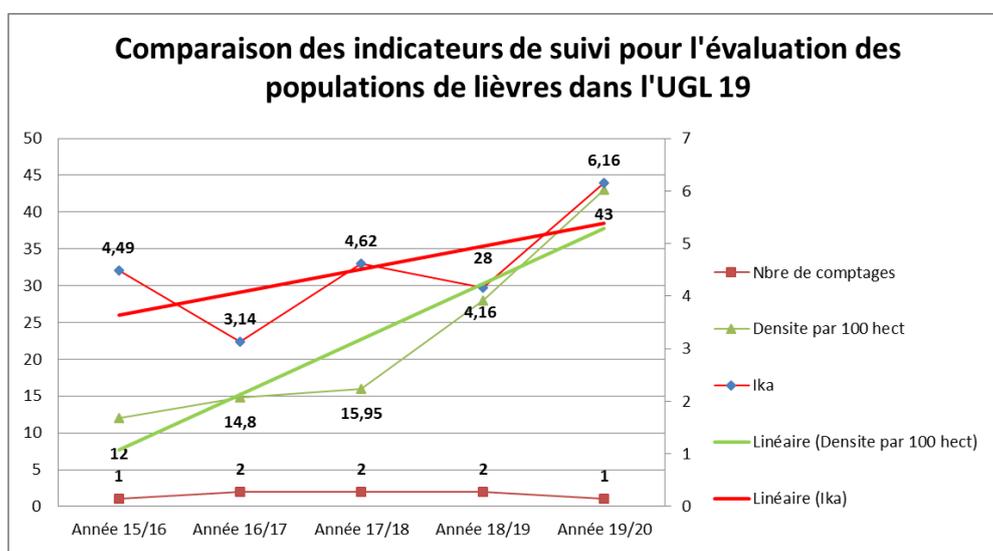
### Les comptages de printemps au sein de l'UGL 19 (en nombre de lièvres/100 hect) :

COMMUNE	2015	2016	2017
FLOYON	49	60	43
Moyenne aux 100 hect			

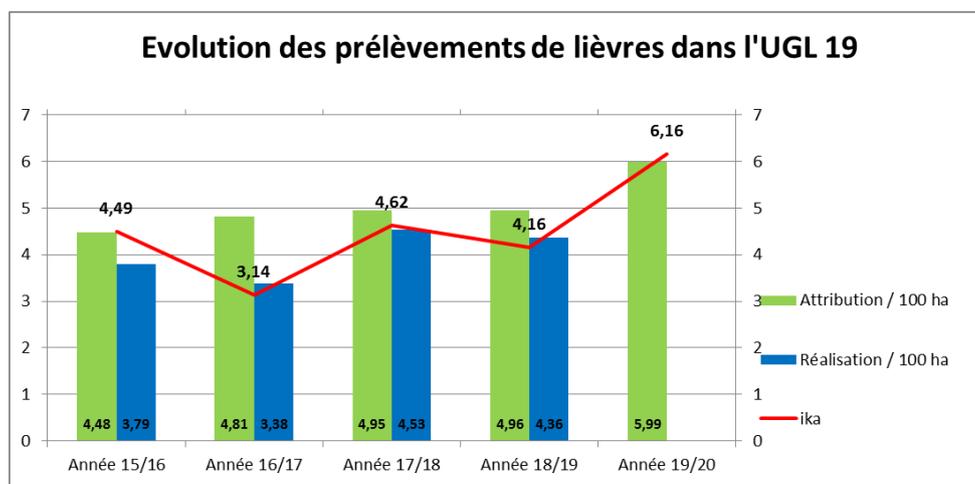
Les comptages de printemps sont réalisés au niveau local par les chasseurs qui transmettent leur résultat à la Fédération des Chasseurs du Nord afin de calculer les moyennes de l'UGL.

La Fédération des Chasseurs du Nord réalise quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres bruns à partir d'Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IKA et des comptages de printemps aux responsables de territoires se fait lors de la réunion d'UGL et des commissions communales.

### Les Indices Kilométriques d'Abondance :



### Les prélèvements à la chasse :

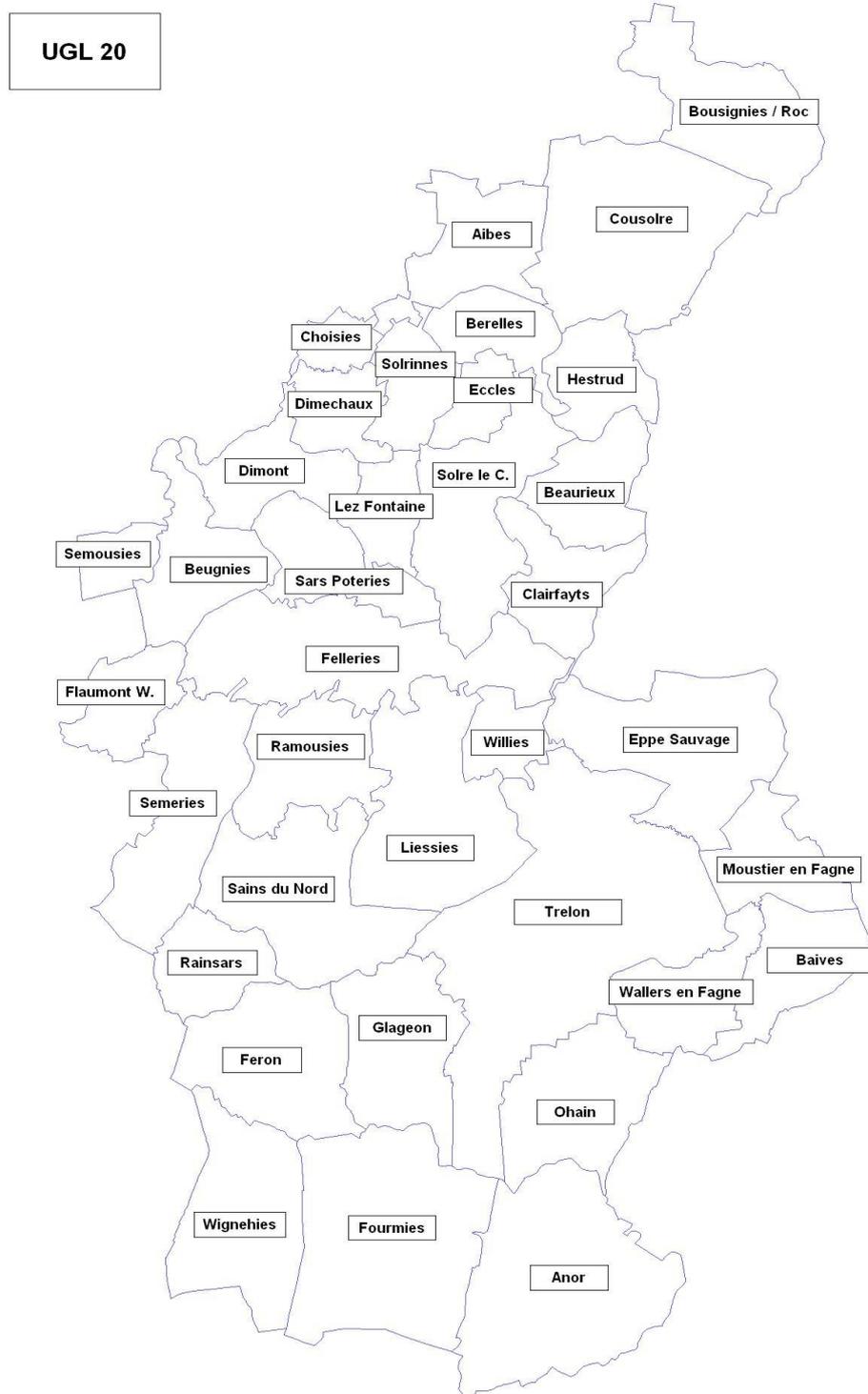


La restitution des indicateurs de suivi aux responsables de territoires se fait lors de la réunion d'UGL et des commissions communales.

**PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2020-2026**  
**« LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE**  
**DE L'UNITE DE GESTION DE THIERACHE**  
**UGL 20**

# MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE 2020-2026

## « LIEVRES BRUNS » SUR LE TERRITOIRE DE L'UNITÉ DE GESTION DE THIERACHE – UGL 20



L'unité de gestion UGL 20 regroupe tous les territoires de chasse des communes de :

AIBES,ANOR,BAIVES,BEAURIEUX,BERELLES,BEUGNIES,BOUSIGNIES-SUR-ROC,CHOISIES,CLAIRFAYTS,COUSOLRE,DIMECHAUX,DIMONT,ECCLES,EPPE-SAUVAGE,FELLERIES,FERON,FLAUMONT-WAUDRECHIES,FOURMIES,GLAGEON,HESTRUD,LEZ-FONTAINE,LIESSIES,MOUSTIER-EN-FAGNE,OHAIN,RAINSARS,RAMOUSIES,SAINS-DU-NORD,SARS-POTERIES,SEMERIES,SEMOUSIES,SOLRE-LE-CHATEAU,SOLRINNES,TRELON,WALLERS-EN-FAGNE,WIGNEHIES,WILLIES

## L'OBJECTIF DU PLAN DE GESTION DE L'UGL 20

- Les acteurs de ce plan de gestion se donnent un objectif quantifié en lien avec la capacité d'accueil de l'UGL, de l'équilibre agro-cynégétique et des orientations de gestion fixées par les chasseurs locaux.
- L'objectif sur le territoire chassable de l'unité de gestion UGL 19 est de maintenir, voire développer les populations de lièvres bruns au-delà d'une moyenne sur l'unité de gestion de **15 lièvres** aux cent hectares en comptage de printemps.

- **MODALITE DE CHASSE :**

Ce territoire en Plan de Gestion lièvres maîtrise ses prélèvements par la chasse à travers les dispositions suivantes :

Ouverture de la chasse du lièvre : **Ouverture Générale.**

Fermeture de la chasse du lièvre : **1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

Le nombre de jours de chasse sur le territoire de l'unité de gestion sera limité à : **5 jours.**

Dispositif de marquage de l'espèce : **Oui**

Période de modulation : **de l'ouverture générale au 1<sup>er</sup> dimanche de décembre.**

- **MODULATION DES JOURS DE CHASSE :**

Modulation sur déclaration des jours de chasse transmis à la FDC avant le 10 septembre de chaque année cynégétique. La demande sera accompagnée d'un plan au 1/25000.

Une seule modulation par territoire de chasse déclaré.

Pas de modulation possible pour les territoires de moins de 20 hectares d'un seul tenant ou moins de 5 ha de bois d'un seul tenant.

- **BILAN DES PRELEVEMENTS :**

Tout détenteur d'un PGCA Lièvre brun est dans l'obligation de transmettre son bilan de prélèvements à la FDC 59 **avant le 10 mars.**

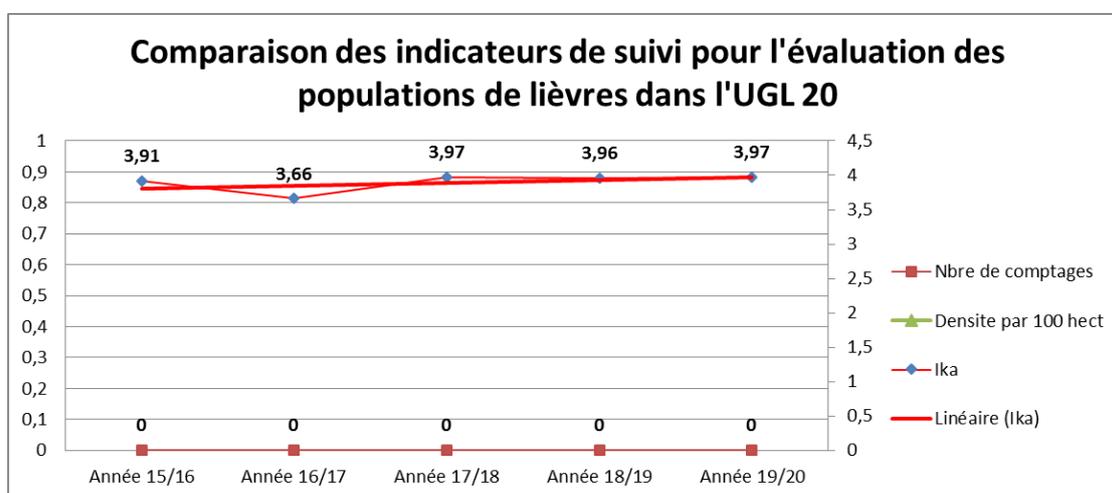
## INDICATEURS DE SUIVI DES POPULATIONS DE LIEVRES

### Les comptages de printemps au sein de l'UGL 20 (en nombre de lièvres/100 hect) :

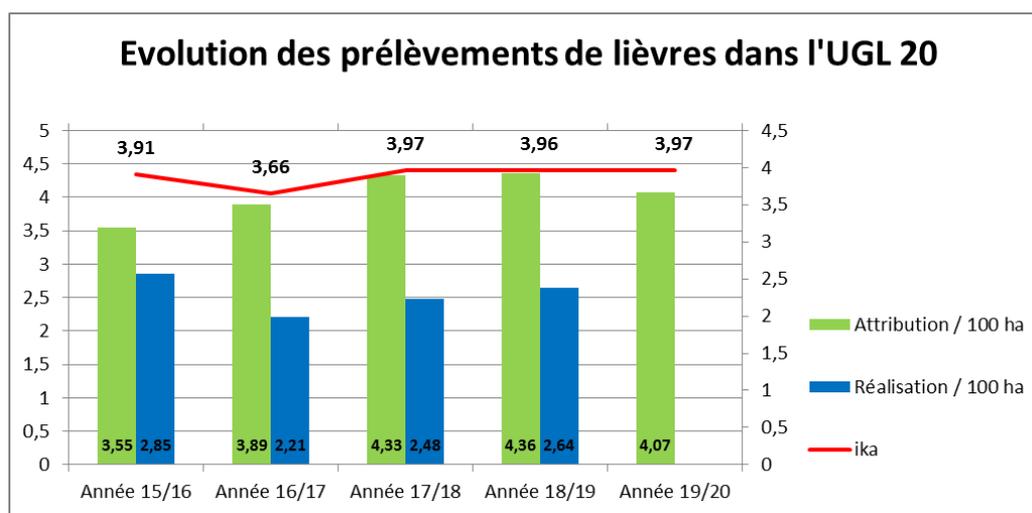
#### Pas de comptage de printemps sur l'UGL en raison du biotope

La Fédération des Chasseurs du Nord réalise quant à elle les suivis d'évolution des populations de lièvres bruns à partir d'Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) réalisés chaque année, à la même date, et sur les mêmes tronçons. La restitution des IKA et des comptages de printemps aux responsables de territoires se fait lors de la réunion d'UGL et des commissions communales.

### Les Indices Kilométriques d'Abondance :



### Les prélèvements à la chasse :



La restitution des indicateurs de suivi aux responsables de territoires se fait lors de la réunion d'UGL et des commissions communales.

# Cartographie départementale des Unités de Gestion « Lièvre » et proposition de réglementation cynégétique de l'espèce

